

Cigarette
GRADS"Le comble du bon goût"
CONSERVEZ LES "MAINS DE BRIDGE"
L. O. Gréthé Limitée, Maison Canadienne et indépendante**Le Canada**

VOL XXXII — No 237

Temps probable: beau et froid (v. détails p. 3)

MONTREAL, MARDI, 15 JANVIER 1935

Minimum, hier: 2 sous zéro — Maximum, hier: 12

PRIX: DEUX SOUS

90 pour cent du vote pour l'Allemagne**476,089 votes en faveur de l'Allemagne, sur 524,345****Le résultat prévu hier est confirmé par les chiffres officiels, révélés la nuit dernière et qui donnent une victoire écrasante à l'Allemagne****EXODE EN MASSE VERS LA FRANCE****524,345 votes ont été enregistrés et 476,089 votants optèrent pour le retour de la Sarre à l'Allemagne. — Le reste se partagea entre le statu-quo ou le passage à la France****2,083 VOTES POUR LA FRANCE****Genève, 15. (P.C.-Havas. — Plus de 90 pour 100 des bulletins de vote, au plébiscite de la Sarre, dimanche dernier, ont été déposés en faveur du retour du territoire de l'Allemagne, a-t-on annoncé officiellement de bonne heure aujourd'hui.****Le résultat du vote a été annoncé comme suit:**

Pour le retour à l'Allemagne	476,089
Pour le statu quo	46,173
Pour le passage à la France	2,083

Le comptage des votes du plébiscite de la Sarre était terminé ce matin à 5 heures 20, (soit 11 heures du soir, à l'heure de Montréal). Les scrutateurs, fatigués par plusieurs heures d'un intense travail, entreprirent ensuite de réviser le résultat. Le comptage avait commencé à 8 heures lundi soir.

Troupes massées**Linz, Autriche, 14. (P.C.-Havas.)** — L'inquiétude était grande ce soir sur la frontière austro-bavaroise. De nombreux détachements de l'armée fédérale ont été dirigés en toute hâte sur la frontière austro-bavaroise. On a en effet appris que les nazis ont l'intention d'envahir l'Autriche sitôt le résultat du plébiscite sarrois connu.

Dès la semaine dernière, on avait concentré dans la région plusieurs centaines de soldats. La Légion des nazis autrichiens, cantonnés en Allemagne, aurait l'intention de tenter en Autriche un coup de main analogue au "putsch" du mois de juillet dernier qui a coûté la vie au chancelier Engelbert Dollfuss.

Sarrebruck, 13. (P.A.) — Les réfugiés allemands, qui avaient cherché asile en Sarre, dans la crainte de représailles, et dans l'appréhension d'une victoire écrasante des nazis sur leurs adversaires au plébiscite de dimanche, se préparent à évacuer en hâte le territoire.

On estime que 400 Juifs ont déjà élu domicile au Luxembourg. Une centaine d'autres se disposent à partir pour la Palestine.

Une dépêche de Metz, (France) fait savoir qu'une grève générale est à craindre aux mines sarroises. Les mineurs sont mécontents du renvoi d'un des leurs par l'administration française de l'exploitation.

Un signe certain de la victoire de l'Allemagne est indiqué par les préparatifs effectués dans les villes rurales, situées sur la frontière sarroise, pour recevoir les réfugiés. Le gouvernement français estime qu'ils seront au nombre d'au moins 40,000. On prend les dispositions nécessaires pour les nourrir et les loger temporairement.

La certitude que l'Allemagne a remporté dimanche une victoire écrasante est générale en Sarre. On discute seulement sur le pourcentage des votes recueillis par les nazis. Les uns disent 70 p.c., d'autres 80 et même 90 p.c.

Une enquête, effectuée dans un district de frontière, laisse entendre qu'à cet endroit 3,995 ont voté pour l'Allemagne, 144 seulement pour le maintien du statu quo et 5 pour l'union à la France.

Le Front allemand, dans une proclamation, s'exprime ainsi: "90 pour 100 des votants se sont prononcés pour notre éternelle Allemagne." Une foule de curieux a envahi les salons qui surplombent la ville où les scrutateurs sont dépouillés. Les personnes qui se tiennent le long de la rampe, peuvent même lire à l'oeil nu ce qui est écrit sur les bulletins. Les photographes, à l'aide de longues-vues, ont pris des instantanés d'un intérêt saisissant, et qui font pour ainsi dire assister à la victoire grandissante de l'Allemagne. Comme les curieux se livraient à des conjectures bruyantes, le président de la commission internationale qui administre la Sarre au nom de la Société des Nations, a dû intervenir.

Les 140 fonctionnaires étrangers qui ont la tâche et la responsabilité du dépouillement des scrutins, sont en

à quelque 60 milles de Thessalon. Le frère en question, William Gillespie, a appris d'un bûcheron qu'une blanche et ses cinq enfants vivaient dans cette tribu à la manière des indiens. La blanche aurait demandé au bûcheron où se trouve Thessalon et aurait déclaré désirer visiter cette ville.

Un nègre américain aurait mangé les meilleurs morceaux de ses victimes**Jackson, Mississippi, 14. (P.A.)**

— On a accusé de cannibalisme aujourd'hui le grand nègre James H. Coyner, notoire écumeur de tombereaux, détenu dans l'asile de la double meurtre d'Eurelius B. Turner et de son épouse, commis au début de décembre.

Ces accusations sensationnelles ont été faites par le procureur de district E. H. Green qui a déclaré savoir que ce nègre, haut de six pieds et quatre pouces et pesant 240 livres, recueillait chez lui des morceaux de viande humaine salée et assaisonnée, portant des traces de dents. La découverte macabre aurait eu lieu

après interrogatoire serré du nègre dans sa cellule construite à l'épreuve des lynchages populaires, où on l'écrasa après son arrestation à Cleveland, Mississippi, samedi dernier. Les tombereaux des époux Turner ont été ouverts et l'on a comparé les quartiers de viande humaine conservés dans le saloir du nègre, aux profondes découpures pratiquées dans les deux cadavres. Quelques-uns de ces quartiers s'ajustent dans les corps des deux époux mais beaucoup de morceaux sont introuvables et l'on suppose que le nègre Coyner a déjà fait plus d'un festin à même les époux Turner.

Un projet pour relever l'industrie du meuble**En marge de****la session provinciale****Par René GARNEAU****Québec, 14.** — M. Ouellet ne démissionnera pas du Conseil législatif. Il a démenti indirectement cette rumeur à l'Assemblée de M. Paul Gouin, dimanche soir dernier, au manège Militaire de Québec, en disant qu'il garderait au Conseil la liberté de critique que d'ailleurs la présence de deux de ses frères dans le corps des fonctionnaires provinciaux n'a jusqu'ici nullement gêné.

Au moment même où M. Ouellet réclame avec l'éloquence qu'on lui connaît la liberté d'opinion pour les conseillers législatifs, la police de M. Grégoire, maire de Québec et président de l'Assemblée de M. Paul Gouin, par surcroît, expulsait de la salle un homme de bon sens qui demandait un peu trop fort à M. Ouellet de laisser de côté les attaques personnelles et de parler politique. Si M. Ouellet demande pour lui la liberté d'opinion, c'est donc pour mieux l'enlever aux autres.

Nous avons annoncé pour cette semaine, la publication du rapport de la Commission d'enquête sur l'électricité. C'est jeudi ou vendredi prochain, que M. Lapointe déposera le mémoire de la Commission entre les mains de M. Taschereau. Ce mémoire sera signé par les trois commissaires et M. Lapointe a démenti hier la rumeur d'un rapport minoritaire.

M. J.-A. Francoeur, député de Dorion, présentera probablement à la discussion des Chambres une motion dans laquelle il demandera au gouvernement d'ordonner à nos grandes compagnies de chemins de fer de n'employer que des travailleurs de la province de Québec pour la desserte des réseaux situés dans cette province.

Un membre important de la Commission ontarienne chargée de surveiller la mise sur le marché des obligations de compagnies, rencontrera mercredi prochain à Montréal, M. Willie Amyot, chargé de la surveillance des compagnies d'émission dans Québec. Les deux officiers en loi de Québec et d'Ontario s'entendront sur les mesures à prendre pour instituer des procédures uniformes de façon à protéger le plus possible la bonne foi des acheteurs.

Le projet McGeer ne sera pas étudié**Victoria, 14. (P.C.)** — Le premier ministre M. T. D. Pattullo a déclaré, ce soir, que le gouvernement provincial ne s'occupera pas du projet du maire G. G. McGeer, de Vancouver. Celui-ci a suggéré la formation d'une commission pour consolider les dettes provinciales et municipales par une émission unique d'obligations à intérêt réduit.**Décès d'une femme âgée de 130 ans****Zvork, Yougoslavie, 14. (P.A.)** Ajka Pemba Omerovich qui dédaigna le mariage à l'âge de 130 ans, est morte vieille fille aujourd'hui. Les voisins de cette célibataire endurcie ont déclaré que celle-ci est bien aussi âgée qu'elle le disait et qu'ils en ont obtenu la preuve dans les registres de la paroisse. Un jeune russe se lui fit la cour il y a quelques mois et voulut l'épouser afin de lui faire faire le tour du monde et de l'exhiber comme la plus vieille fille de tous les pays. Elle refusa ses avances. Elle a succombé aujourd'hui à une syncope pendant qu'elle puisait de l'eau dans la rivière Drina.**Le Reich est prêt à reprendre la Sarre****Tous les préparatifs nécessaires ont été effectués longtemps à l'avance****Promesses****Wilhelm Frick affirme que les anti-hitlériens ne seront pas molestés****Le rachat****Berlin, 14. (P.A.)** — Dans une interview à la Presse Associée, le ministre de l'Intérieur, M. Wilhelm Frick, a dit que l'Allemagne est prête à assumer d'ici un mois l'administration du territoire sarrois dont le sort a été déterminé par le plébiscite d'hier.

Wilhelm Frick, qui était le leader du parti national-socialiste alors que celui-ci n'était qu'une infime minorité au Reichstag, a été chargé de préparer le retour de la Sarre à l'Allemagne. Berlin, en confiant cette tâche au ministre des affaires intérieures, anticipait une victoire.

Le baron Pompeo Aloisi, dans son rapport au Conseil de la Société des Nations, le 3 décembre 1934, a dit qu'un délai d'un mois était suffisant avant la remise officielle du bassin sarrois au pays choisi par les électeurs. "Ce qui, quant à nous, est un délai convenable", a dit M. Frick, ajoutant que le Reich était disposé à entamer des négociations avec la France touchant certaines difficultés commerciales.

L'interlocuteur demanda au ministre comment sera effectué le rachat des mines sarroises. — Conformément aux dispositions de l'entente du 3 décembre dernier, le Reich doit remettre à la France 900,000,000 de francs (environ \$59,000,000), pour le rachat des mines de charbon de la Sarre, certaines embranchements de chemins de fer et quelques bureaux de douanes compris. Le gouvernement allemand n'aura aucune difficulté de faire monter le change pour pouvoir se conformer au mode de paiement convenu.

Si l'on tient compte du fait que le budget allemand est de 6,900,000,000 de marks (environ \$2,900,000,000), ce n'est pas un problème sérieux que celui de prélever 900,000,000 de francs.

L'interlocuteur du ministre lui a posé une autre question, cette fois sur le sort que l'on fera aux Sarrois qui se sont opposés au retour à l'Allemagne. "Le gouvernement allemand", a répondu Wilhelm Frick, "le 4 juin 1934, a promis que tous ceux qui ont réellement qualité pour participer au plébiscite et même ceux qui résident en Sarre depuis trois ans, ne seront ni molestés, ni placés dans une situation désavantageuse, en punition de l'attitude qu'ils ont prise au cours de la campagne plébiscitaire. Nous avons l'intention de rester fidèles à nos promesses."

Le ministre n'a pas parlé des nombreux adversaires d'Hitler qui ont cherché refuge en Sarre. Il paraît certain qu'ils ne seront certainement pas têtés, si, après la réintégration de la Sarre dans l'Allemagne, ils font de l'agitation anti-hitlérienne.

Pour ce qui est de l'administration, la Sarre, à ce point de vue, deviendra comme une entité à part, dans le Reich. Plus tard, lorsque l'Allemagne sera divisée en provinces, la Sarre sera incorporée à l'une d'elles."

Ellsworth renonce à son audacieux projet**Oslo, Norvège, 14. (P.C.-Havas.)** — Selon une dépêche reçue aujourd'hui par le journal *Afterposten*, l'aviateur Lincoln Ellsworth a renoncé à son envolée au-dessus de l'Antarctique. La dépêche vient de Bert Balchen, premier pilote de l'expédition. La décision d'Ellsworth lui aurait été imposée par l'inclemence de la température.**Le riche commerçant de grains Howell accusé d'avoir fait de faux rapports****Chicago, 14. (P.A.)** — Thomas Howell qui vit des prairies de l'ouest à Chicago pour devenir l'un des commerçants les plus habiles et les plus riches de la bourse des grains, réalisa des profits totaux de \$186,359 au cours du seul mois de juillet 1931, a-t-il été révélé aujourd'hui au cours de l'enquête entreprise par le bureau de direction de la bourse sur les opérations de l'ancien fermier.

Howell est accusé d'avoir pas

Trois témoins importants débarquent à New-York**Leur identité ne sera pas connue avant leur comparution à la Cour de Fleming****Parents de Fisch?****Hauptmann, un mois avant la remise de la rançon, filait le Dr Condon****Les notes****Flemington, Nouveau-Jersey, 14. (P.A.)** — Le détective Johnson, de New-York, qui est allé en Allemagne effectuer quelques investigations, revient à New-York demain accompagné de trois témoins dont on prend grand soin de ne pas laisser transparaître l'identité.

Les témoins débarqueront du paquebot de façon à n'être pas remarqués par les autres passagers. Un garde-côte du gouvernement les prendra à son bord et les conduira à une destination connue de la police seule. Ils y attendront le moment de comparaître à la cour du comté de Fleming.

Des dépêches d'Allemagne laissent entendre qu'un des témoins pourrait bien être Hanna Fisch, sœur d'Isador Fisch, de qui Hauptmann prétend avoir reçu les \$50,000 de la rançon. L'avocat général de l'Etat du Nouveau-Jersey, M. David T. Wilentz, s'est contenté de dire que les trois témoins avaient des "liens de parenté avec quelqu'un". Ce quelqu'un, il ne l'a pas nommé.

Le détective Arthur Johnson, de la police new-yorkaise, s'est rendu à la ville où est né Bruce-Richard Hauptmann et où vit encore sa mère. Il a aussi interviewé les parents d'Isador Fisch. Ce dernier mourut il y a quelque temps déjà en Allemagne où il était retourné.

Un témoin, comparissant aujourd'hui à la cour du comté de Fleming, a apporté du nouveau dans la cause. C'est une jeune fille, blonde et jolie, modèle pour pyjamas et ro-

(Suite à la page 8)

Réciprocité commerciale en mai prochain**L'ouverture des négociations officielles annoncée d'ici une semaine****Preliminaires****Les accords impériaux d'Ot-tawa principal obstacle au traité de réciprocité****Tarifs de faveur****Washington, 14. (P.A.)** — On a appris, aujourd'hui, de source autorisée que le projet de réciprocité commerciale canado-américain en état presque rendu au stade des négociations et que le traité sera probablement conclu en mai prochain.

Au secrétariat de l'Intérieur, on a confirmé la nouvelle que des conversations préliminaires avaient eu lieu avec M. W. D. Herridge, ministre du Canada aux Etats-Unis. Celles-ci auraient duré plusieurs semaines et se poursuivraient avantagieusement. On a aussi fait savoir que l'on annoncerait d'ici une semaine l'ouverture des négociations officielles.

Le nouvel accord commercial, négocié depuis plusieurs mois entre le Brésil et les Etats-Unis, a été pratiquement conclu. La signature de l'entente aura lieu d'ici quelques jours.

Les experts du gouvernement croient qu'il suffira de trois mois de négociations avec le Canada pour en arriver à un accord définitif. Dans ce cas, la réciprocité commerciale serait établie entre les deux pays en mai prochain.

Il semble toutefois que l'entente ne portera pas sur tous les domaines. Certains en seront exclus. On limitera les accords aux produits qui ne sont pas l'objet de concurrence soit américaine soit canadienne.

On indique les boissons enivrantes comme exemple de produits que l'entente pourra facilement couvrir. Les principaux produits exportés au Canada par les Etats-Unis sont des machines, des automobiles, du fer, de l'acier, du charbon, du coton, du pétrole, de la gasoline, des produits chi-

(Suite à la page 8)

Le réarmement du Reich est considéré comme nécessaire**Sa dernière chance de finir le buste promis****Jersey City, N.-J., 14. (P.A.)** — Arhimede A. Giacomantonio, jeune sculpteur de 27 ans, travaillait ce soir sans répit, le cœur brisé, auprès du cercueil de sa sœur qui est morte avant qu'il ne réalise son vœu de faire son buste.

La promesse de statuer sur sa sœur fut faite il y a trois ans, c'est-à-dire au moment où elle fut terrassée par une maladie nerveuse dont elle espérait guérir pour pouvoir poser. Mais elle ne se releva jamais. C'était une pianiste de concert et une chanteuse qui avait gagné l'argent nécessaire à payer un voyage d'étude à son frère en Italie où il se rendit pour se perfectionner dans son art. Elle succomba à la pneumonie dimanche et doit être inhumée mercredi. Arhimede hurle jour et nuit depuis qu'elle est ensevelie et espère finir ce buste qu'il a promis. C'est un jeune homme de talent qui a déjà vendu de ses œuvres au roi Victor-Emmanuel et à Mussolini.

L'Angleterre le considère comme le meilleur moyen à prendre en vue du désarmement**La Société des Nations****Londres, 14. (P.C.)** — Le cabinet anglais a discuté aujourd'hui la question du désarmement. Il a entre autres choses décidé que le meilleur moyen pour arriver à un résultat quelconque c'est de prendre des mesures pour que les puissances reconnaissent à l'Allemagne le droit à l'égalité des armements afin de l'amener à reprendre les négociations depuis longtemps interrompues.

On considère même à Londres que la première mesure à prendre en vue du désarmement est de ramener l'Allemagne à la Société des Nations et à la moribonde conférence de désarmement. On espère ainsi éviter une nouvelle course aux armements.

En conséquence, après avoir de nouveau consulté la France et l'Italie, l'Angleterre ferait de nouvelles offres à l'Allemagne, en dépit de son récent refus. La prochaine visite à Londres du président du Conseil Pierre-Étienne Flandin et du ministre des Affaires étrangères Pierre Laval serait d'une grande importance. On croit ici que l'administration française actuelle sera beaucoup plus facile à amener à des concessions vis-à-vis de l'Allemagne.

On affirme dans les cercles autorisés que la Grande-Bretagne serait disposée à abroger les clauses militaires du traité de Versailles en retour de la participation cordiale de l'Allemagne à un pacte de désarmement.

Le cabinet anglais a aussi examiné aujourd'hui les conséquences de l'entente franco-italienne et du retour probable de la Sarre à l'Allemagne. Le cabinet anglais espérait que ce territoire pourrait être rattaché au Reich d'ici quelques jours, bien que la Société des Nations ait le droit de diviser ce territoire et de rattacher à l'Allemagne seulement les districts qui se sont prononcés en faveur du retour à l'Allemagne. L'Angleterre s'opposerait à une semblable division qu'elle considère impraticable.

Abel HERMANT.
de l'Académie française

LA MUSIQUE

Brillant début des "Concerts Symphoniques de Montréal"

Une salle comble acclame M. Rosario Bourdon et la pianiste Léo-Morin

S'il y avait eu trois mille fauteuils à l'Auditorium du Plateau, il y aurait eu quand même des gens debout, car la salle a été littéralement prise d'assaut, hier soir, pour le premier des "Concerts Symphoniques de Montréal".

C'est un signe évident de la popularité du nouvel orchestre. L'idée lancée par M. David a fait son chemin. Le public montréalais a répondu de façon magnifique à l'appel qui lui a été fait. Une salle enthousiaste a applaudi M. Rosario Bourdon et ses musiciens, et cela d'une façon toute spon-tanée.

Ce fut une minute vraiment émou-vante lorsque M. Bourdon vint au pi-an et fit jouer notre hymne national. Le public eût l'impression très nette qu'une page de notre vie aris-tocratique s'écrivait à ce moment-là et que le nouvel orchestre marquait un pas le plus dans notre avancée musicale. Cet orchestre est très bien cons-titué, il ne renferme que des instru-mentistes de talent; pas de non va-leurs. Le mérite revient à M. Henri Delcelier, canadien d'adoption, qui est au pays depuis vingt-cinq ans et pos-sède ses papiers de naturalisation. Musicien de carrière (il a été violon-sole à l'Opéra de Paris et dirigé de grands orchestres dans les principales villes de France), il a su entourer de bons instrumentistes. Aussi M. Ro-sario Bourdon a-t-il eu sous sa ba-guette un ensemble orchestral com-me on en voit peu au Canada, un in-strument complet, souple, attentif. M. Bourdon en a tiré le meilleur parti. Il en est fort justement acclamé pour sa direction intelligente, fine et pré-cise.

L'ouverture de "Fidèle" (Léonore, No 3) de Beethoven, inaugurait le concert. L'orchestre l'a joué avec une grande perfection de sonorité et d'ex-pression. Ce fut un véritable enchan-

tement que d'entendre les violons faire preuve d'un aussi bel ensemble, jouer presque religieusement ces pages ad-mirables de Beethoven nous présente l'humanité délivrée par la force ré-demptrice.

La "Pavane" de Tchaikowsky, fut le clou de la soirée. Il était difficile de souhaiter une meilleure exécution, surtout pour le troisième mouvement qui fut enlevé avec un brio splendide et souleva les applaudissements de l'auditoire.

Après l'intermède, M. Léo-Morin interpréta le "Caprice Brillant" de Mendelssohn, pièce de virtuosité, sorte de concerto pour piano et or-chestre. M. Morin était particulièrement en forme, hier soir, et son suc-cès fut très vif. Il a joué avec une belle clarté, un mécanisme solide, et une finesse de détails remarquable. Le "Papillon" de Calixa Lavallée, orchestré par Rosario Bourdon, a rem-porté tous les honneurs. Devant l'in-sistance du public, M. Bourdon dut le bisser. L'adaptation de cette pièce est très heureuse et fournit à la flûte et à la clarinette (tenus de façon par-faite par MM. Hervé Baillargeon et Joseph Delcelier) l'occasion de briller au premier plan.

Le "Prélude à l'après-midi d'un fau-ne" fut joué avec d'exquises sonorités et l'ouverture de "Sakuntala" permit à l'orchestre de manifester ses qua-lités de solidité, de puissance sonore et d'adresse technique.

En résumé, ce fut une soirée inou-vable, non seulement parce qu'elle marque un réveil chez les Canadiens-français, mais surtout parce que la qualité de l'exécution était digne de l'enthousiasme du public.

Aussi "les Concerts Symphoniques de Montréal" ont-ils droit à toute no-tre admiration. Bravo, M. David! Vo-tre œuvre fait la fierté de vos com-patriotes!

Henri LETONDAI

La France décore douze Français et Françaises de la Légion d'Honneur

Paris, 14 (Havas). — D'illustres personnalités françaises, des écri-vains, des artistes et des savants bien connus au Canada, figuraient au-jourd'hui sur la dernière liste de la Légion d'Honneur.

Le célèbre compositeur Gabriel Pierné, M. Fernand Gregh, poète, journaliste et critique (délégué au Canada avec la mission française ve-nant célébrer les fêtes du IV^e cen-tenaire de la découverte du pays par Jacques Cartier); Pierre Weiss, membre de l'Académie des Sciences et Abel Lefranc, membre de l'Insti-tut, ont été promus commandeurs de la Légion.

MM. André Siegfried, écrivain; Jacques Copeau, célèbre dramaturge et directeur de théâtre; Louis Ber-trand, de l'Académie française et le professeur Demogé ont été promus officiers de la Légion.

Parmi les nouveaux chevaliers, on remarque d'abord deux femmes bien connues: Mme Ninon Vallin (la so-prano que le public montréalais en-tendra bientôt) et Mme Marcelle Vioux, romancière; ensuite MM. Marcel Arland, romancier, auteur de "L'Ordre" (prix Goncourt), Jean Sar-met, dramaturge.

AU HIS MAJESTY'S

Triomphe de Lucienne Boyer

On acclame l'exquise artiste française dans un programme de music-hall: "Continental Varieties", avec Vicente Escudero, Nikita Balleff, Raphael, Carmita et le "Continental Quartette" d'Iza Volpin

Nos remerciements à M. J.-A. Gau-vin au nom de tous les gens d'ici qui espèrent ne pas mourir avant que Montréal ait enfin mérité sa place parmi les grandes villes du continent américain: le programme de music-hall qu'il présente cette semaine sous le nom de *Continental Varieties* est à tous points de vue excellent. Il n'est pas étonnant qu'un tel spectacle ait été fort bien accueilli du public de New-York, et si nous en jugeons par l'enthousiasme de la salle, hier soir, les *Continental Varieties* remporteront également à Montréal un franc suc-cès.

Une bonne part de ce succès re-vient à M. Nikita Balleff, le maître de cérémonie ou, pour réfranchir à l'européenne, le *speaker*. Nommé-le comme vous le voudrez: il nous suf-fit que M. Balleff soit ce qu'il est: un homme de beaucoup d'esprit qui possède à ravir l'art de créer une sorte d'intimité entre le spectacle et les spectateurs.

Aux musiciens de M. Iza Volpin, directeur du *Continental Quartette*, on ne demande que ce qu'ils don-nent avec virtuosité: de l'entrain, une technique impeccable et de la musique qui se maintient admirable-ment entre l'abîme du jazz et le paradis de Chopin.

Vicente Escudero et Carmita dan-sent avec brio des danses espagnoles, qui sont certainement des révé-lations pour le public de Montréal. Les spectateurs ont paru un peu surpris d'abord par ces danses qui n'ont absolument rien de conven-tionnel, mais ils n'ont pas tardé à se laisser prendre par le charme d'une telle fantaisie et à compren-dre le langage des castagnettes, lors-qu'aux bouts des doigts agiles

d'Escudero et de Carmita, elles flir-tent et parlent d'amour.

Quant à Raphael, il n'est pas com-me vous pourriez le croire un vir-tuose du violon, mais de l'accordéon. Et quel virtuose! Je n'aurais jamais pensé qu'il fut possible de faire ren-dre à cet instrument des sons aussi doux et plaisants pour l'oreille, des sons qui tiennent de l'orgue par leur continuité, leur ampleur et du violon par leur finesse, leur légèreté.

Enfin Lucienne Boyer! Elle vint cueillir les applaudissements et les bravos d'un public grisé du char-mé de sa personne. On a bien dit que Lucienne Boyer est magicienne. On l'écoute et on l'admire. On ne se demande même pas pourquoi on la trouve aimable: on est heureux quel-le soit là et qu'elle chante, et l'on voudrait que cela dure indéfini-mment.

L'art de Lucienne Boyer, l'art de chanter avec conviction. Si l'image n'était adhésive, je dirais volontiers que l'artiste donne toute vibrance à son public en chacun des sons qu'elle émet, en chacune des paroles que ses lèvres articulent. Quelle chante la misère des "gousses", qu'elle nous ra-conte comment étant "si petite" on doit l'aimer ou qu'elle lui demande: "Parlez-moi d'amour", qu'elle soit joyeuse ou triste, amante ou réservée, c'est toujours avec la même perfec-tion technique, la même originalité, la même subtilité, la même ferveur.

Lucienne Boyer était, hier soir, sur le plateau du His Majesty's la per-sonnification de la jeunesse étonnante, la sœur du printemps. Comme les "maïs" de nos vingt ans, l'exquise chanteuse laisse en l'esprit un souvenir ensoleil-lé, souvenir de libre gaieté et de vie insouciée. Lucienne Boyer, c'est Pa-ri devant nous...

Henri GIRARD

STERILISATION DES BIDONS DE LAIT

Le rapport intérimaire du Bacté-riologiste agricole du Dominion pour les années 1931, 1932 et 1933, parle de la stérilisation des bouteilles et des bidons de lait au moyen de la vapeur et des solutions de chlore. La vapeur sous pression, que l'on dit être généralement le moyen idéal de stérilisation des ustensiles laitiers, est employée à la laiterie de la Ferme expérimentale centrale, Ottawa. Comme l'emploi de solutions de chlore pour la stérilisation va toujours en augmentant, dit le rapport, nous avons saisi l'occasion de comparer l'efficacité de cette méthode avec celle de la stérilisation à la vapeur. A partir du 3 août 1932, nous nous sommes servis alternativement du traitement à la solution d'hypochlo-rite et de la stérilisation par la va-peur (5 livres de pression pendant 20 ou 30 minutes).

Les résultats de l'analyse de 141 bidons et de 143 bouteilles montre que l'hypochlorite est un peu moins efficace que la vapeur sous pression, la différence est plus marquée pour les bouteilles que pour les bidons (canistres). Cependant, quand on considère que la contamination bacté-rienne du lait, au remplissage du pire bidon, serait de 122 par centi-mètre cube et de 165 pour la pire bouteille, on voit que les différences sont relativement insignifiantes. D'autre part, il faut tenir compte du fait que la stérilisation à l'hypochlo-rite est plus commode et revient meilleur marché, et que l'homme qui se tient dans la chambre de lavage travaille dans de meilleures condi-tions, car la température est de 7 degrés Fahrenheit plus élevée quand on se sert de la vapeur. Il est égale-ment à noter que dans tous ces essais, la préparation des solutions et le traitement des ustensiles et des bouteilles ont été faits par une main-d'œuvre non technique, sans surveillance directe, de sorte que tout opérateur intelligent peut obte-nir des résultats également bons.

UNE LEGENDE A PROPOS DES HUITRES

Il y a encore beaucoup de gens qui s'imaginent que l'on peut nour-rir les huitres avec du graau d'avoi-ne ou d'autres ingrédients lorsqu'elles sont emballées dans des barils. Cette idée ne repose sur aucun fon-dement, dit la Division de l'Industrie laitière dans son bulletin sur l'em-ploi du froid. Les huitres ne peu-vent se nourrir que lorsqu'elles se trouvent dans des conditions qui leur conviennent comme dans la na-ture, et elles consomment des choses microscopiques, tirées de l'eau qui passe à travers leur coquille. Les huitres se gâtent très vite. Celles qui sont mortes ont une odeur désagré-able et la coquille est généralement ouverte. Les huitres affaiblies s'ou-vrent plus souvent que les huitres saines et il en résulte généralement une perte de jus; les huitres de ce genre rendent un son creux au tapo-tage.

La production totale de pommes de terre au Canada en 1934, d'après une évaluation préliminaire, est de 47,241,000 quintaux récoltés sur 568,000 acres, soit 83 quintaux par acre contre 81 quintaux par acre sur 527,700 acres en 1933.

ANTICIPATIONS

Julian Huxley est le frère d'Aldous Huxley, à moins que ce ne soit Aldous qui soit celui de Julian; lorsque deux hommes sont également célèbres ou méritent également de l'être, il est très difficile de savoir lequel est le frère de l'autre. L'un et l'autre, en tout cas, sont les petits-fils de l'illustre biologiste Thomas Huxley, et cela se voit. Cela se voit chez Julian avec évidence, puisqu'il est, lui aussi, bio-logiste et remarquable, mais pareille-ment chez Aldous, quoiqu'il ait mal tourné, c'est-à-dire qu'il soit devenu romancier; car il n'est presque pas un de ses livres où l'on n'aperçoive sa cul-ture biologique. Et l'un de ceux où cela se marque davantage, c'est celui qui s'intitule *Brave new World*, et qu'on a traduit en français, l'an der-nier, sous ce titre: *Le Meilleur des Mondes* (Plon, éditeur), — titre non seulement inexact, mais un peu vul-gaire; hélas! qui saura persuader aux traducteurs que leur premier devoir est de traduire?

Peut-être Apollon renforcé des Muses, est-il capable de dresser un palmarès des œuvres d'art et de les ranger rigoureusement par ordre d'excellence; nous autres mortels, il nous faut être plus modestes, fus-sions-nous critiques, car il est de ceux-ci, comme les lecteurs de ce journal le savent assez, qui ne se prennent pas pour des juges de con-cours général. Pour ma part, je me contenterai de dire que, de tous les livres parus depuis 1926, je crois bien que *Point contre Point*, ou en français *Contrepoint*, d'Aldous Hux-ley, est celui que je préfère, sans assurer pour autant que ce soit le plus beau. En tout cas, ce roman a certainement une grande importance, puisqu'il est le premier où un auteur, ayant pris pour personnages des gens admirablement intelligents, se soit efforcé de les peindre avec leur intelligence et y ait réussi. Il est à remarquer, en effet, que les romanciers préfèrent à l'ordinaire le choisir pour héros des gens médiocres; c'est qu'ils les dominent avec beaucoup plus de facilité, naturelle-ment. Et quand ils représentent un intellectuel, ils nous en peignent bien le caractère, mais non l'intelligence, et si la valeur de celle-ci est men-tionnée dans le roman, c'est tout: l'auteur se borne à y faire des allu-sions, mais elle ne joue dans l'histo-ire, pour ainsi dire, qu'un rôle de figurant... J'entends qu'on va me rappeler que les idées n'ayant ni forme ni couleur ne sont pas précieusement faciles à peindre. Mais décrire dans un roman les différentes for-mes, les différentes tournures d'esprit des personnages, les montrer en rapport avec leurs divers caractères moraux, montrer comment elles se lient à eux, bref exposer le complexe des idées-sentiments chez des intel-lectuels, c'est ce qu'a fait justement Aldous Huxley dans *Contrepoint*, et ce que nul romancier n'avait réussi à faire avant lui de cette façon, non pas même Marcel Proust, non pas même André Gide dans les *Faux Monnayeurs*. Aldous Huxley nous a montré chez ses héros non seule-ment, comme on dit, les "déroulants du cœur", mais encore ceux de l'esprit, ou, pour mieux dire, il nous a mon-tré ceux du complexe cœur-esprit.

Un roman d'"anticipation" comme *Le Meilleur des Mondes* paraît tou-jours, quelle que soit sa valeur, d'une qualité inférieure à celle d'un roman "psychologique" comme *Contrepoint*. C'est que l'imagination idéologique qu'il faut pour inventer une belle anticipation, puis pour la mettre en ac-tion au moyen de personnages relati-vement superficiels et pouvant sans grand dommage, comme ceux de Wells, n'être que des marionnettes, cette imagination-là est moins rare et (à notre époque surtout) infiniment moins appréciée que les qualités né-cessaires à faire vivre en soi des personnages avec leurs âmes et leurs corps, et à les faire vivre assés ré-ellement pour que la vérité fraîche et frémissante de leurs portraits écrite sur le papier captive le lecteur. Nous ne sommes plus au dix-huitième siècle; il ne viendra à aucun de nos contemporains, je crois, l'idée de met-tre le *Meilleur des Mondes* au-dessus de *Contrepoint* ou même de *Cercle vicieux* (Antic Hay). Mais, cela dit, il faut avouer qu'il est peu de romans plus ingénieux que *Le Meilleur des Mondes*.

L'ouvrage d'ailleurs profondé-ment original des son point de départ. Car Wells a presque toujours créé ses romans d'anticipation en imagi-nant des progrès indéfinis de la phy-sique et de la chimie; si, par hasard, comme dans l'île du docteur Moreau, il accepte un autre postulat, celui-ci ne repose sur aucune connaissance scientifique particulière. Et ainsi en est-il de tous les imitateurs de Wells, il me semble. Mais il n'en va pas de la sorte du *Meilleur des Mondes*. Ce roman expose les conséquences pra-tiques d'un développement merveilleux, non pas de la physico-chimie, mais de la biologie, ce qui est fort neuf. Et ce que je trouve charmant, c'est que le livre est comme une image en couleurs d'un essai fort beau, lui aussi, qui a pour auteur le propre frère d'Aldous, Julian Huxley.

J'ai gardé le souvenir de l'émotion véritable avec laquelle feu Edmond Perrier, du Muséum, qui faisait jadis dans ce journal une passionnante chro-nique de biologie, répondit un jour à je ne sais quel jeune pédant qui l'avait traité avec dédain de vulgarisateur.

A vrai dire, on comprend jusqu'à un certain point les sentiments des chercheurs à l'égard de ceux qui font métier de porter leurs découvertes à la connaissance du public. Il faut as-surément plus de vertu et de désin-téressement pour user sa vie à des recherches de laboratoire, qui ne rap-portent jamais d'argent et ne procu-rent qu'une fois sur mille un peu de notoriété, que pour exposer et publier les trouvailles des autres. Toutefois, il ne faudrait pas conclure de là que la vulgarisation soit facile; ajoutons qu'elle est nécessaire, et même déplo-rable, qu'elle manque de bras, car si le public était mieux au fait de la mar-che des sciences, il s'y intéresserait sans doute davantage, ce qui serait fort souhaitable. Et n'accusez pas les journaux, car il n'y a rien que pas qui suivraient volontiers l'exemple du Temps et qui publieraient de bonnes revues des sciences si on leur en pro-poseait. Malheureusement, le talent li-téraire (indispensable au vulgarisa-teur) est de plus en plus rare chez les "scientifiques", par suite de la déplorable spécialisation des études secondaires... Mais laissons cela. D'au-tant plus que la forme supérieure de vulgarisation que pratique M. Julian Huxley n'a aucun rapport avec celle dont je viens de parler. L'auteur, qui

Son lumbago n'est pas revenu

Kruschen l'en protège d'une façon efficace

Il ne saurait y avoir de doute au sujet de l'efficacité du remède dont cet homme s'est servi contre le lum-bago. Lisez plutôt sa lettre:

"Il y a environ quatre ans, j'eus une vilaine attaque de lumbago. Après avoir passé deux semaines à l'hôpital, prenant des traitements de chaleur, je commençai à faire usage de Sels Kruschen. Il me fit grand plaisir de pouvoir déclarer aujour-d'hui que je n'ai pas été ennuysé par le lumbago depuis lors. Je vais tou-fois continuer le régime Kruschen afin d'être protégé pour toujours contre toute récurrence de ce lum-bago." — A. C. C.

Quel est donc le secret de la gran-de efficacité de Kruschen contre le lumbago? C'est tout simplement par-ce qu'il s'attaque à la source du mal et en fait disparaître la cause, qui est un sang impur. Les six sels com-posant Kruschen assurent la pureté du sang en favorisant le fonctionne-ment régulier des organes élimina-teurs.

LA TEMPERATURE

Plus basse et plus haute température d'hier au Canada:
Dawson 4 sous zéro, 8 sous zéro; 5 sous zéro; Winnipeg 12 sous zéro, 14 sous zéro; Smith 13 sous zéro, 15; Prince-Rupert 20, 24; Victoria 28, 32; Vancouver 18, 34; Kam-soup 16 sous zéro, 21; Pelly-Georgie 24 sous zéro, 30 sous zéro; Jasper 24 sous zéro, 30 sous zéro; Edmonton 20 sous zéro, 26; Calgary 18 sous zéro, 24; Lethbridge 22 sous zéro, 28; Medicine-Hat 26 sous zéro, 32; Swift-Current 20 sous zéro, 26 sous zéro; Regina 20 sous zéro, 26 sous zéro, 30 sous zéro; Prince-Albert 26 sous zéro, 32 sous zéro; Saskatoon 10 sous zéro, 14 sous zéro; Moose-Jarvis 28 sous zéro, 34 sous zéro; Regina 23 sous zéro, 29 sous zéro; Brandon 28 sous zéro, 34 sous zéro; Winnipeg 30 sous zéro, 36 sous zéro; Kenora 26 sous zéro, 32 sous zéro; Port-Arthur 28, 34; Carleton Place 20 sous zéro, 26 sous zéro; Morden 18 sous zéro, 24 sous zéro; Hintonville 3 sous zéro, 9; Parry-Sound 4 sous zéro, 10; London 18, 22; Toronto 7, 16; Kingston 2, 16; Ottawa 2, 11; Montréal 2, 10 sous zéro, 12; Québec 2 sous zéro, 8; Saint-Jean 4, 12; Halifax 12, 18; Charlottetown 4, 10.

PREVISIONS

— Basins de l'Ontario et Haut Saint-Laurent: vents de N.-O. bon et froid.
— N.O. de Québec et Lac Saint-Jean: vents de S.-O., modérés et froid modéré.
— G. du N.-E. et Baie des Chaleurs: froid rigoureux.
— Région basins des Lacs et Baie Georgienne: ciel couvert et froid modéré.
— Nord d'Ontario: pluie douce et neige lé-gère.
— Provinces de l'Ouest: froid modéré.

Pain de Savoie

Il ne faut pas confondre le pain avec les gâteaux. C'est donc à tort que nous donnons parfois aux gâteaux le nom de *pains de Savoie*. Nos *pains de Savoie* sont des gâteaux, que l'on peut appeler *gâteaux de Savoie* pour les distinguer des autres.

que de pouvoir ainsi utiliser les vieux sentiments à l'égard des bêtes! Le maître d'école a les griffes se ré-sorbent et l'agacement plus, par consé-quent, au bout d'un temps relative-ment court... Mais M. Huxley nous fait remarquer que, grâce à notre science moderne d'agir sur les cellules germinatives et d'en manier les chromosomes, grâce à l'écogénèse aussi, chacun pourra un jour choisir le sexe de sa progéniture. Tout porte à croire qu'il y aura alors production de mâles, soit du fait des parents, soit du fait de l'Etat, pour des raisons militaires. "Et dans ce cas, continue l'auteur cela n'amenait-il pas à ce que nous pourrions appeler une production clandestine (bootlegging) et illicite de filles?... L'histoire de ces bootleggers d'un nouveau genre, des mesures que prendra contre eux la vertueuse Amérique, de leurs ruses, de leurs violences, j'imagine que cela ferait un bien amusant roman."

Jacques BOULENGER

(Le Temps)

RADIOTRONS MARCONI RVC

SONT EN VENTE PARTOUT



QUAND VOUS VOYAGEZ

Portez votre argent sous une forme sûre et commode en utilisant les Chèques de Voya-ges. Vous pouvez les acheter à toute succursale de la Banque Royale et ils sont négociables partout. A l'étranger, les voya-ges sont toujours cordialement accueillis aux divers bureaux de la Banque Royale.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AU THEATRE STELLA

"LA RAFALE"

Mlle Germaine Giroux et M. Gil Roland sont remarqua-bles dans ce drame de Bernstein

On jouait, hier soir, au théâtre Ste-lia, "La Rafale", ce drame fameux de Henry Bernstein. Comme toujours, la pièce au programme n'a pas man-qué d'être interprétée et mise en scène de façon remarquable. Les acteurs en vedette ont été vivement applaudis, et se sont donné la main pour rem-plir, chacun et tous, leur bout de rôle d'une manière parfaite. Mlle Germai-ne Giroux a été remarquable de finesse et de sincérité, et a incarné à mer-veille la jeune Hélène de Brechebel, tandis que Mlle Olivette Thibault, dans le personnage de la marquise de Boullence, et Jeanne Borges, dans ce-lui de la baronne Lebourg, ont montré un doigté digne d'éloge.

Les principaux rôles masculins, tenus par MM. Gil Roland, Lucien Coe-del, et Pierre Jourdan ont été très réussis. M. Jourdan, en général vieil-lot et élégant, est remarquable. M. Charles Castelain, dans un rôle plutôt antipathique, pour le besoin de la cause, s'est montré à la hauteur et a beaucoup amusé. Le jeune premier, M. Gil Roland, dans le personnage du joueur, est tout de vivacité et de char-me, et les applaudissements provo-qués par son jeu ne sont pas équi-voques.

"La Rafale" a été accueillie de fa-çon très sympathique par les habi-tués du Stella, et nous n'avons aucun doute que cette pièce laissera dans l'esprit de tous une impression par-ticulièrement nette du talent de Henry Bernstein. Il faut, de toute façon, admirer et louer le soin et l'art avec lesquels les trois actes de ce drame ont été présentés. Tout, depuis le jeu parfait des acteurs, jusqu'à l'atmos-phère favorable donnée par les dé-cors, concourait au succès de la pièce.

On sait la façon extrêmement vivide avec laquelle Bernstein y a peint la tragédie du jeu. Le conflit quasi éter-nel de l'amour et du hasard n'est pas moins rappelé avec force. Bernstein, il est vrai, a sa façon à lui de conce-voir les plus ardues problèmes. En tou-tes choses, il va droit au but, sûr de lui-même, sûr de la direction tracée et de l'objectif qu'il attendra. Dans "La Rafale", il a créé deux types qui font grande figure: celui de la femme amoureuse, qui a voué sa vie à celui qui la conquiert et qui, pour cela, est prête à tous les sacrifices comme à toutes les folies; celui encore du grand joueur, celui qui sait tout oser, pour le mieux ou pour le pire, celui qui risque le tout pour le tout. Ces deux personnalités sont les héros du drame et l'histoire de leur amour constitue l'une des œuvres les plus puissantes du répertoire de Bernstein.

Terminons en citant l'impression que laisse en l'esprit de Paul Souday la première de "La Rafale": "Il n'y a rien de plus honorable que de s'être attaqué à un sujet si original et si dan-geroux. Un succès obtenu dans ces conditions n'est pas seulement une bonne fortune, c'est une preuve de grand et rare talent."

R. B.

Egon Petri à l'Impérial

Grand récital du célèbre pianiste hollandais, le 28 janvier.

M. Louis-H. Bourdon, impresario bien connu, présentera au public de Montréal un très grand artiste, le 28 janvier, prochain, au théâtre Impé-rial. En effet, Egon Petri, le célèbre pianiste hollandais, donnera un réci-tal. On sait quel bel interprète de Bach, Beethoven et Liszt ce musicien a toujours été. C'est là une promesse que les amateurs de belle musique ne seront pas déçus à ce récital.

Petri, à l'époque de la guerre, a fait des tournées triomphales, en Ita-lie, de Turin à Naples, de concert avec le grand Busoni. Les années d'ensuite ont été celles de ses succès fameux, en Pologne, en Suisse, puis en Russie rouge. Durant la période entre 1923 et 1928, Petri a exécuté plus de 2,300 concerts, en Europe.

On veut un Etat juif en Palestine

Requête des Juifs du monde entier à l'Angleterre

Krakow, Pologne, 14. (P.A.). — L'Angleterre sera priée de former un Etat juif en Palestine. Le congrès sioniste-révisionniste, terminant son con-gress international de six jours, a dé-cidé de soumettre ce vœu de tous les Juifs du monde au gouvernement an-glais qui exerce un protectorat sur la Palestine.

On fera circuler une requête dans tous les centres sionistes du monde. Celle-ci, complétée, sera présen-tée à Londres.

M. Vladimir Jabotinski a été réélu président des sionistes-révisionnistes, Jérusalem, 14. (P.C.-Palcor). — Cent mille Juifs, de tous les pays eu-réens, ont demandé leur admission en Palestine. C'est ce qu'a fait sa-voir aujourd'hui le Dr Isaac Gruen-baum, directeur de l'agence juive de recrutement pour la Palestine. Sur ces cent mille, 35,000 se préparent à devenir agriculteurs, 25,000 autres sont des artisans.

L'Heure Catholique

La causerie religieuse à l'Heure ca-tholique de Montréal, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques, sous le distingué patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, archevêque-coad-juteur, sera donnée le 20 janvier par M. l'abbé Pageau, professeur au Sé-minaire des Missions étrangères. Il parlera de la vie érémitique en Orient, spécialement dans la Thébé-ide: les ermites, les stylites, les céno-bites.

Cette causerie commence à 6 h. précises. A 6 h. 20, audition de chant religieux par la chorale du Grand Sé-minaire de Montréal sous la direction de M. Eluebert Thibault, P.S.S. A 6 h. 45, causerie par M. l'abbé Adélaïd Desrosiers, principal de l'Ecole nor-male Jacques Cartier sur le congrès eucharistique de Buenos-Aires au-quel il assista.

Dessert

On donne généralement, chez nous, le nom de *dessert* à tout mets qui se sert après le service principal d'un repas. C'est ainsi qu'on appelle *desserts* les puddings, les charlottes, les beignets qu'on sert avant les fruits, les gâteaux, les fromages. Cette habi-tude d'appeler *dessert* tout mets su-cré est américaine. *Dessert* ne se dit en France que du dernier service d'un repas, de ce que l'on sert ordi-nairement à la fin du repas, comme les fromages, les fruits, les compotes, les pâtisseries, les confiseries, les su-creries, les liqueurs. Les puddings, les charlottes, les beignets et les autres mets qui se servent entre la viande et le dessert proprement dit sont les en-tremets.

Les jeunes libéraux de Québec-Sud demandent aux députés fédéraux d'exiger l'appel au peuple

Québec, 14. (P.C.). — L'associa-tion de la jeunesse libérale de Qué-bec-Sud a adopté une résolution, à sa réunion de ce soir, demandant aux députés de la Chambre des commu-nes d'insister en faveur de la disso-lution des Chambres afin d'avoir des élections générales dans le plus bref délai. La résolution se lit comme suit:

"Attendu que le Très Honorable R. B. Bennett a récemment, dans une série de discours consistant en un sermon, trois conférences et une dé-nonciation, décidé que la prochaine

élection générale consisterait à de-mander au peuple canadien de choisir entre plus de Bennett ou pas de Ben-nett.

"Nous les membres du Club Libé-ral de Québec, étant d'avis que le sentiment du public au Canada est de dire de tout cœur 'Assez de Ben-nett' et de réclamer avec insistance des élections générales, nous deman-dons aux membres des Communes, de quelque parti ou groupe qu'ils soient, d'insister sur la dissolution du par-lement et de demander un appel im-médiat au peuple."

Chronique judiciaire

Par Léonard C. ARCHAMBAULT, B.A., LL.B.

Où 9,120 piastres en ont coûté 2,005

La Cour Supérieure annule l'acte de prêt consenti à ce taux à l'épouse du demandeur

Les hommes d'affaires qui s'intéressent à la portée d'une procuration et qui aiment le résumé de la doctrine, et de la jurisprudence sur le mandat, ont bien de lire le jugement de l'honorable juge Joseph Archambault dans une affaire de Henri Pénin contre The People's Thrift and Investment Company et T. Brassard et al., mis-en-cause, numéro 124005 des dossiers de la Cour supérieure.

Dans cette affaire, le demandeur réclame l'annulation d'un acte de prêt fait par la défenderesse à l'épouse du demandeur munie d'une procuration, et hypothéquant un immeuble du demandeur.

Le jugement accorde la demande et annule l'acte avec dépens. L'acte présente un caractère intéressant. Voici le libellé du jugement qui résume les conditions du prêt consenti par The People's Thrift and Investment Company à l'épouse du demandeur :

"Bien qu'à sa face même l'emprunt soit de \$9,120, il n'est, en réalité, que pour \$8,000, remboursable par 24 versements mensuels de \$380, auquel ont été ajoutés les intérêts à 7 p.c. l'an, formant la somme totale de \$9,120. La différence entre le montant de l'emprunt, suivant l'acte, et la somme nette réalisée, s'élève à \$2,005 et est formée des montants suivants :

\$1,120, intérêts sur \$8,000 à 7 p.c. l'an, payés d'avance pour 2 ans ;
\$800 pour charge de 5 p.c. par an, commission du prêteur sur \$8,000 ;
\$45 pour évaluation des propriétés ;
\$40 pour frais légaux ;

En plus, à prendre sur la balance de \$7,150, il y a eu une charge de \$215 pour le notaire de la compagnie défenderesse, comportant une autre commission de 2 1/2 p.c. sur \$8,000 et \$50 pour honoraires de l'acte d'obligation, copies d'acte et enregistrement.

"En résumé, en plus d'un taux d'intérêt qui s'élève à 10 1/2 p.c., l'épouse du demandeur a payé une commission de 2 1/2 p.c. au notaire et une autre de 10 p.c. à la compagnie qui prêtait.

"En plus de la garantie hypothécaire créée sur trois immeubles, l'acte d'obligation contient la clause de dation en paiement suivante :

"Le jugement cite la clause qui donne les propriétés hypothéquées en paiement à l'option de la défenderesse si les intérêts ou les versements en capital de l'hypothèque ou des hypothèques antérieures n'étaient pas soldés, le tout sans la nécessité d'une mise en demeure, etc.

Cette obligation avait été contractée par l'épouse du demandeur à son insu en vertu d'une procuration générale et spéciale. On comprend que le jugement déclare que "les conditions exorbitantes de l'obligation sont de nature à permettre à la Cour d'interpréter strictement et sans scrupule la procuration pour savoir si elle autorisait l'épouse du demandeur à contracter cette obligation".

Injonction refusée en cour Supérieure

La Cour qualifie comme elles le méritent certaines conditions

"Considérant que les tribunaux seraient peut-être tenus, au mérite, de maintenir un tel contrat, malgré l'odieux qui s'attache aux clauses qui privent une personne de ses moyens de gagner sa vie et empêchent les clients des mis-en-cause, qui sont mécontents des requérants, de donner leur linge à qui ils veulent ; mais que, sur une demande d'injonction interlocutoire, le tribunal doit surtout peser les inconvénients qui peuvent résulter d'une décision dans un sens ou dans l'autre.

"Considérant que le dommage réclamé ne justifierait pas une poursuite en Cour supérieure et que le tribunal ne peut greffer une injonction sur une réclamation aussi insignifiante ;

Voilà deux considérations du jugement de l'honorable juge Edouard Fabre-Surveryer qui a renvoyé avec dépens hier matin la demande d'injonction interlocutoire de la Canada Laundry Company contre Edgar Rattelle, l'un de ses anciens employés.

La Canada Laundry avait basé sa demande sur un contrat de louage de services qu'avait signé Rattelle lors de son entrée au service de la compagnie, et dans lequel il était stipulé que l'employé après son départ de la compagnie, ne pourrait pas solliciter pour lui-même ou d'autres employés du linge pour le blanchissage ou le lavage, et ne pourrait pas non plus faire connaître à qui ce soit les noms et adresses des clients de la Canada Laundry.

Rattelle, représenté par Mes Jean et Robert, avait expliqué à la Cour qu'il avait laissé son emploi à la Canada Laundry, parce qu'il ne recevait pas le salaire convenu, et aussi plusieurs des clients de la Canada Laundry auraient décidé de changer de blancherie. Il avait soutenu de plus que le territoire mentionné dans l'injonction, ne l'était pas dans le contrat.

RETRAITE FERMÉE

Il y aura une retraite fermée, au Foyer Sainte Claire D'Assise, 5045 St-Dominique, Montréal, tél. Dollard 5026 du 1 au 5 février spécialement pour les Zélates de la Revue Franciscaine. Cette retraite sera prêchée par le R.P. Raphaël, O.F.M. il y aura une retraite pour jeunes filles du 8 au 12 février et une pour les Terzières, fraternité de Villiers, du 18 au 22 février. Prière de se faire inscrire à l'avance.

COUR SUPERIEURE

Division de pratique

le 14 janvier 1935

Présent : l'honorable juge Curran. Les jugements suivants furent rendus :

Mlle O. Pouton vs. J. Fackellin : jugement accordant motion pour réunir causes.

The Prudential Insurance Company of America vs. J. Mathieu : jugement ordonnant au défendeur d'exécuter un dépôt avec caution encaissée.

Shibui et al. vs. W. Weingarten et al. : jugement ordonnant au défendeur d'exécuter un dépôt avec caution encaissée.

Dame Rose Steinhilber vs. L. Pettigrew : jugement accordant motion pour réunir causes.

Gardiner Denver Company of Canada Ltd et al. vs. J. R. Pratt : jugement accordant au défendeur d'exécuter un dépôt avec caution encaissée.

A. Kohn vs. J. Rosenthal : jugement accordant motion pour réunir causes.

L. H. Duchs vs. H. Provencier et T. Brassard : jugement accordant requête pour radiation d'hypothèque.

R. Pelose vs. G. Lemieux : jugement accordant motion pour réunir causes.

A. Kohn vs. J. Rosenthal : jugement accordant motion pour réunir causes.

Hebrew Loan Syndicate vs. W. Weingarten et al. : National Public Finance Corporation : jugement accordant motion pour réunir causes.

Dame Julie Pesant dit Sausserier vs. Victor Prudhomme : jugement accordant requête pour radiation d'hypothèque.

Cité de Westmount vs. Montreal Trust Company et al. : jugement pour \$637.71 avec intérêts.

Jeannot vs. F. F. Barrin : jugement pour \$206 avec intérêts.

La Cité de Verdun vs. P. Quinn : jugement pour \$63.87 avec intérêts et dépens.

Dame Amanda Bourdeau et al. vs. E. Lapointe : jugement accordant requête pour radiation d'hypothèque.

L. Hon. J. E. Perrault vs. Mlle A. Perron : jugement relatif cause à la Commission des Services Publics.

L. J. Kurland vs. A. Vintette et C. Vintette : jugement accordant congé défaut de cause.

J. A. Archambault, requérant vs. Dame B. Picard : jugement accordant requête pour radiation d'hypothèque.

Alliance Nationale vs. J. A. A. Levasseur : jugement accordant motion pour réunir causes.

J. C. P. Côté vs. C. Duquette : jugement accordant motion pour réunir causes.

J. C. P. Côté vs. C. Duquette : jugement accordant motion pour réunir causes.

Parvovirus, motion réglée hors de cour.

Deligny Guindon et al. vs. J. M. Gauthier : jugement accordant motion pour réunir causes.

M. Murphy vs. M. J. Gauthier : jugement accordant motion pour réunir causes.

Une enquête rapide dans cette affaire

Le Barreau aura bientôt le rapport de la police sur la "chasse à l'ambulance"

Le Conseil du Barreau de Montréal se réunira prochainement pour discuter les membres qui auront trépané dans la "chasse aux actions en dommages". Un des officiers de ce Conseil, cependant, affirmait hier que les avocats inermes étaient peu nombreux.

L'enquête, poursuivie par le service de la police provinciale, et qui a été demandée par le Barreau lui-même à la suite de plaintes portées par certains ajusteurs d'assurance et aussi à cause de la répétition de certaines causes, va se terminer en coup de foudre.

Certaines rumeurs ont bien créé l'impression que l'enquête durerait plusieurs semaines mais les recherches seront terminées sous peu et le rapport sera probablement entre les mains du Conseil du Barreau aux derniers jours de janvier.

Ceux qui sont incriminés auront à répondre de leur conduite et le Barreau appliquera les sanctions dont il dispose. Ceux qui pratiquent illégalement cette "chasse à l'ambulance" mais qui ne sont pas membres du Barreau seront également poursuivis par les autorités compétentes s'il y a lieu.

Le Barreau a confié la direction de l'enquête à son secrétaire Me Maurice Dugas, qui est aidé par un policier provincial pour l'investigation.

L'enquête, qui amènera probablement une certaine réglementation dans la procédure des ajusteurs, mènera l'investigateur tant chez les avocats que chez les ajusteurs pour trouver ceux qui se rendent coupables d'une concurrence déloyale au même de fraude.

Le département du procureur général de la province n'intervient dans cette affaire que pour prêter au Barreau les services d'un investigateur de la sûreté provinciale.

Octogénnaire brûlée à mort à Westmount

Le feu prend à ses vêtements à la suite d'un retour de flammes

Mme W. Crawford, née Ross, (Mazé-Ann), âgée de 86 ans, a été brûlée à mort hier matin, vers onze heures, à la suite d'un retour de flammes qui se produisit dans la fournaise de son domicile, 1140, avenue Selby, à Westmount. Transportée d'urgence à l'hôpital Général de Montréal, division ouest, elle a succombé quelques heures plus tard à ses brûlures.

Mme Crawford, au dire de la police, se trouvait seule chez elle avec son frère, M. A. Ross. Ce dernier a déclaré que sa sœur jetait du charbon dans la fournaise quand un retour de flammes se produisit soudain, mettant le feu à ses vêtements. Alerté par ses cris, il se porta à son secours et parvint à éteindre le feu, mais elle avait déjà été brûlée sur tout le corps.

Des voisins, ayant entendu les cris de la victime, prièrent le service des incendies, et les pompiers de Westmount arrivèrent bientôt sur les lieux, sous les ordres du sous-chef Marchand. L'incendie était éteint. Les pompiers pansèrent sommairement la

Me Bernard Bourdon est nommé syndic au Barreau de Montréal

Il remplace M. le recorder Plante — Me Maurice Dugas remplace Me Bourdon comme conseiller

On les nomme d'office

Le Conseil du Barreau de Montréal a complété ses cadres hier après-midi en nommant d'office deux nouveaux officiers pour terminer le présent terme qui finira le premier mai prochain.

La nomination récente de Me Léonce Plante, C.R., syndic du Barreau, à la cour du Recorder a laissé une vacance au Conseil, qui, d'après la loi devait la remplir de sa tâche délicate à son assemblée d'hier en choisissant Me Bernard Bourdon C.R., pour remplacer M. le Recorder Léonce Plante comme syndic.

Cette nomination, cependant, créait une nouvelle vacance car Me Bourdon était déjà membre du Conseil comme conseiller. Le Conseil lui a trouvé un remplaçant, choisissant Me Maurice Dugas, C.R., avocat conseil à l'étude légale de Mes David et Perrier, de Montréal.

Ces deux nominations seront accueillies avec joie par le Barreau où Mes Bourdon et Dugas brillent depuis plusieurs années.

Me Bernard Bourdon C.R.

Me Bourdon, C.R., qui fait actuellement partie de l'étude légale de Me Gouin, Gouin et Thellier, de Montréal, naquit à Montréal le 8 novembre 1891 du mariage de Joseph-Eliézer Bourdon, commerçant, et de Marie-Alma Bernard. Il a fait ses études classiques au collège de Montréal, où il a obtenu son baccalauréat en 1910, il a commencé immédiatement à pratiquer sa profession avec Me Edouard Fabre-Surveryer, maintenant juge à la Cour Supérieure.

Me Bourdon fut l'un des collaborateurs au Code de Procédure Annoté Guérin-Lajoie et au code Municipal de Poulitot ; il a été pendant deux ans rédacteur à la Revue Légale et il est encore rédacteur adjoint des Rapports de Pratique.

En 1927, il a été nommé substitut junior du Procureur Général et il occupe encore souvent dans les causes du gouvernement provincial.

Me Bourdon est libéral en politique, il a été président de la Jeunesse Libérale de Montréal pour l'année 1924.

Le nouveau syndic est membre du Conseil Lafontaine des Chevaliers de Colomb, du club de Réforme et de l'Alliance Française.

Me Maurice Dugas, C.R.

Me Maurice Dugas, C.R., naquit à Joliette le 12 août 1887. Il fit une partie de ses études classiques au petit séminaire de sa ville natale pour continuer ses humanités et sa philosophie au collège Sainte-Marie de Montréal. Il fut admis au Barreau de la province en septembre 1910 après avoir fait ses études légales à l'Université Laval de Montréal.

Libéral en politique, Me Dugas ne prend, cependant, aucune part active aux affaires publiques. Il est pourant issu d'une famille de politiciens et de magistrats. Il est le fils de François-Olivier Dugas ancien député de Montcalm aux Communes et ancien juge de la Cour Supérieure à Joliette.

Me Dugas est un grand chasseur devant le Seigneur et il fait partie depuis longtemps du club de pêche et de chasse de Joliette.

Cette condamnation a servi de preuve

Un constable de la cité d'Outremont est condamné à payer une indemnité à Joseph Bouchard

La condamnation d'Albert Séguin, constable de la cité d'Outremont, par un magistrat de police de Cornwall, Ontario, pour avoir conduit son automobile d'une manière dangereuse et déraisonnable sur une route de la province d'Ontario, a servi de preuve valable contre lui dans une action que lui a intentée Joseph Bouchard au nom de son fils Gaston, tous deux de Cornwall.

L'honorable juge Alfred Forest de la Cour Supérieure a rendu jugement hier dans cette affaire où il déclare qu'une condamnation d'une Cour compétente d'Ontario peut être citée ici comme chose jugée ; que M. Séguin a été coupable de négligence ; et enfin qu'il doit être condamné à payer une indemnité de \$151 au père du jeune Bouchard qu'il a frappé de son automobile le 28 octobre 1933 sur une grande route de la province voisine, à Glen Walter.

Le jugement remarque "qu'en contravention de la loi des véhicules-moteurs de la province d'Ontario M. Séguin, bien que constable de la cité d'Outremont, n'a pas offert assistance au jeune Bouchard qu'il venait de frapper, et n'a pas non plus donné son nom et adresse".

Le jugement déclare également que bien que le défendeur soit domicilié dans Québec c'est la loi d'Ontario qui doit s'appliquer parce que l'accident est arrivé dans cette province. Par conséquent le défendeur doit être condamné à payer une indemnité parce que la loi d'Ontario oblige l'automobiliste à repousser la présomption qu'il est en faute, ce que le défendeur n'a pas été capable de le faire.

La preuve établit également que le défendeur était en état d'ivresse. Numéro 127,696 des dossiers de la Cour supérieure.

malheureuse et la firent transporter ensuite, en ambulance, à l'hôpital Général de Montréal, division ouest, où elle succomba hier après-midi. On a transporté le corps à la morgue pour l'enquête du coroner.

La veille de Noël, un accident et des vapeurs d'alcool...

Un procès fort intéressant présidé par le juge F.-T. Enright, en Correctionnelle

Le juge F.-T. Enright, tout en reconnaissant aux officiers de police un talent spécial pour constater des signes d'ivresse chez un inculpé, n'en acquiesce pas moins, hier, James Dalrymple, 4110 avenue Western, Westmount, appréhendé la veille de Noël, à la suite d'un accident d'auto. Le premier témoin de la poursuite, le constable William Dryden, a relaté les faits suivants :

Un message par radio l'appela à l'angle des rues Hampton et Côte Saint-Antoine, le 24 décembre, 1934, à 8 heures 45 minutes, dans la soirée. En arrivant sur les lieux, le constable et son compagnon, Oliva Jollette, trouvèrent l'inculpé assis au volant de son auto. Questionné, Dalrymple donna des adresses différentes et s'efforça sur la chaussée lors que les agents de la paix le prièrent de les suivre. D'après M. Dryden, l'inculpé était "en boisson" et une forte odeur d'alcool était répandue à l'intérieur de son automobile. Le témoin n'a pas vu l'accident, mais a laissé à son compagnon le soin d'enquêter. Et M. Jollette rend ensuite témoignage.

Ce témoin a vu la victime, Jeanne Bacon, âgée de 13 ans. Il fallut la transporter dans une pharmacie voisine, pour lui donner les premiers soins. Ici le juge Enright demande : "Pourquoi avez-vous arrêté l'inculpé ?"

— Parce qu'il ne pouvait pas me répondre. — Senta-t-il la boisson ? — Oui. — Mais vous admettez avec moi qu'il y avait beaucoup de boisson dans l'air, la veille de Noël ? — Oui, Votre Honneur. — Quelle boisson avez-vous sentie ? — Le témoin ne peut répondre et Mes Philippe Monette et Charles A. Hale, avocats de la défense, réussissent à faire dire au témoin Jollette qu'un compagnon se trouvait avec l'inculpé. "N'avez-vous pas l'odeur de l'autre que vous sentiez en parlant au prévenu à la barre ?"

— Cette odeur était plus directe quand le lui parlais. — Le tribunal revient à la charge et demande : — S'il n'y avait pas eu de collision vous n'auriez pas arrêté l'inculpé ? — Non, Votre Honneur. — La poursuite appelle ensuite M. Angus Cameron, 709, rue Durocher. Ce dernier a transporté la victime dans une pharmacie et vit l'auto du prévenu heurter celle de M. Bacon. L'inculpé, avant l'arrivée de la police, descendit de sa voiture, se rendit auprès de la jeune fille et exprima ses regrets à la mère. A une question de Me Hale, le témoin répond que Dalrymple était parfaitement sobre. Le témoin Andrew Morton, 5666 Côte Saint-André affirme sous serment que l'inculpé était sobre.

M. William George Bacon 142 Percival, Montréal-Ouest, relate l'accident et corrobore les deux témoins précédents quant à la sobriété de l'inculpé. Ce témoin dit cependant qu'il y avait une forte senteur d'alcool dans l'auto du prévenu. L'inculpé s'empressa auprès de la petite victime et se conduisit en vrai gentilhomme. La poursuite ne se compte pas pour battue et appelle un autre témoin, le lieutenant de police Robert Barns, du poste No 23. Ce témoin affirme qu'il questionna l'inculpé et lui dit à un certain moment : "Vous avez trop bu." Et l'inculpé de répondre : "C'est Noël".

Enfin un dernier témoin, le constable Hector Raiche, entre dans la boîte et déclare : — C'est moi qui ai conduit l'inculpé et son ami, du poste 23 aux quartiers généraux de la police, à 11 heures du soir et tous deux étaient encore sous l'influence de la boisson. — Ils n'ont toujours pas eu d'alcool au poste de dire le tribunal en souriant. — Le témoin reprend son siège et Me Monette présente une motion de non-lieu. Et le juge rend jugement comme suit : — Je concède aux constables d'être des experts pour juger de l'état d'ivresse d'un inculpé, mais je dois baser mon jugement sur les témoignages de Cameron, Morton et Bacon, tous trois témoins de la poursuite, qui sont tous en parfait état de conscience. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère inactifs. Ils prétendent que si la Cour décide que le cinquième chef d'accusation, si on marche ainsi dans l'incertitude, il en résultera pour nous un gros désavantage. Nous préférons donc que la preuve soit suspendue, tant que ce point important ne sera pas nettement établi. On sait que ce chef se rapporte particulièrement aux exportations de liquides alcooliques aux Etats-Unis, pendant les années où l'amendement 18 était en vigueur. — M. le Juge Desmarais a donc immédiatement ajourné la séance au lendemain, afin de pouvoir enfin liquider cette question avant toute démarcation. Me Dalrymple et Me Penverne consulteront à leur côté des légistes américains et il est à prévoir qu'il y aura, aujourd'hui, un débat très élaboré sur cette question en litige. D'autre part, les avocats de la défense ne demeureront guère in

CHRONIQUE OUVRIERE

La Fédération des barbiers réclame certaines réformes

Patrons et employés-barbiers collaborent pour l'obtention d'un contrat collectif

Récentes affiliations

Le Comité exécutif des maîtres-barbiers s'est réuni hier soir à l'immeuble des Syndicats pour soumettre aux employés-barbiers un rapport des délibérations et des conclusions auxquelles ils en sont venus après plusieurs mois de travail. On nous apprend que deux nouveaux centres importants de la province, les villes de Joliette et de Saint-Jérôme, ont demandé leur affiliation à la Fédération des barbiers de la province de Québec.

D'ici quelques semaines, le syndicat professionnel des maîtres et employés-barbiers de la province soumettra à la législature provinciale les revendications qu'il croit justes et raisonnables pour améliorer le sort qui est fait aux barbiers par suite de la concurrence qui existe, tant chez les patrons que chez les employés.

Maîtres et employés réclament des réformes urgentes. Le succès est assuré étant donné la parfaite entente qui existe entre patrons et employés. On en est venu à régler les salaires des employés, le nombre d'heures de travail et la fermeture des boutiques. On demandera que l'apprentissage soit obligatoire pour exercer le métier de barbier et qu'une licence professionnelle soit accordée aux employés compétents. Un taux minimum sera également établi pour les clients. Toutes ces questions ont été étudiées en vue d'un contrat collectif de travail que les membres présenteront au ministre du Travail au nom de tous les maîtres et employés-barbiers de la province de Québec. Inutile de dire que l'association professionnelle des barbiers et coiffeurs obtient partout la plus entière collaboration de tous les intéressés. L'enthousiasme règne au sein de cette association et tous les barbiers doivent se faire un devoir de venir de plus en plus nombreuses assemblées.

Chez les pressiers

M. Léon Girard a donné hier soir devant les membres du syndicat des pressiers No. 1 un exposé du contrat collectif de travail qui doit être présenté au ministre du Travail.

L'assemblée a décidé de procéder à l'élection et à l'installation de ses officiers pour l'année 1935. M. Léon Girard agit comme président d'élection. Les nouveaux élus sont: MM. A. Morneau, président; R. Laurent, vice-président; A. Saulnier, secrétaire-trésorier; P. Lacas, secrétaire-archiviste; A. Audet, secrétaire-trésorier; et G. Carignan, secrétaire. MM. A. Morneau, Saulnier et Audet sont délégués au Conseil Central. Cinq représentants iront au Conseil des Métiers alliés de l'imprimerie, l'assemblée a choisi MM. Morneau, Bélanger, Carrigan, Laurent, Audet et Saulnier. Deux délégués assisteront au Cercle Léon XIII, MM. Morneau et Charbonneau.

A l'auto-voiture

Hier soir, les membres du syndicat de l'auto-voiture ont entendu le rapport du comité chargé d'étudier différentes questions relatives à leurs conditions de travail. L'assemblée était sous la présidence de M. H. T. Lachapelle. Des félicitations ont été offertes au "Canada" pour sa documentation ouvrière.

Fête de famille

Samedi soir prochain, tous les membres des différents syndicats affiliés au Conseil central des Syndicats Catholiques sont invités à assister à la réunion de famille qui aura lieu à la salle de la Ligue des locataires de Montréal, Encre à 4070 est, rue Sainte-Catherine. M. R. Bilodeau sera le conférencier et l'assemblée sera sous la présidence de M. J.-A. Gamelin. Les dames et jeunes filles sont cordialement invitées.

Les locataires

Une conférence sur les questions économiques qui intéressent le monde ouvrier sera donnée vendredi soir, le 18 courant à la salle de la Ligue des locataires de Montréal, Encre à 4070 est, rue Sainte-Catherine. M. R. Bilodeau sera le conférencier et l'assemblée sera sous la présidence de M. J.-A. Gamelin. Les dames et jeunes filles sont cordialement invitées.

Elections prochaines

Jeudi soir prochain, la mise en nomination des futurs officiers du Conseil des Métiers et du Travail aura lieu à l'hôtel Mont-Royal. Avis à tous les membres d'assister.

Les relieurs

Les membres de l'Union internationale des Relieurs sont priés de se rendre à 7 est, rue Craig pour assister à une réunion qui aura lieu à 6 heures ce soir.

Convocations

Syndicats catholiques: ce soir à 1231 est, rue Demigny. Association des employés des postes: syndicat des cordonniers, section des machinistes.

7 personnes affectées par une fuite de gaz

Sept personnes ont été légèrement affectées par une fuite de gaz survenue hier après-midi, vers 2 heures 45, rue Boyer, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier. Les victimes ont été promptement ramassées par les membres de l'équipe de secours de la Montreal Light, Heat and Power, aidés du Dr Jacques Fortier, domicilié à 3685, rue Saint-Hubert. Des employés de la Montreal Light, Heat, and Power ont été dépêchés sur les lieux et ont découvert que le gaz s'échappait par une fissure causée probablement par le froid, dans une conduite à haute pression. Les victimes sont Mlle Gélle Marchand, âgée de 18 ans, 5087, rue Boyer; Mme Armand Bergeron, âgée de 24 ans, et sa fille, Jacqueline, âgée de deux ans, 5026, rue Boyer; Mme Gustave Mongeon, âgée de 29 ans, 5055, rue Boyer; Mme Cléopâtre Leclair, âgée de 72 ans, 5055, rue Boyer; Mme Cléopâtre Bélanger, âgée de 46 ans, et Mlle Madeleine Bélanger, âgée de 19 ans, 5052, rue Boyer.

Nouveau record de vitesse tenté par un aviateur d'une côte à l'autre

Aux dernières nouvelles, le capitaine Doolittle a passé à 10 h. 35 (12 h. 35 heure normale de l'est) au-dessus de Pueblo, Colorado, filant à toute vitesse vers l'est.

Los Angeles, 14. (P.A.) — Le capitaine Jimmy Doolittle, aviateur célèbre pour sa vitesse en avion, est parti d'ici à 5 h. 27 (8 h. 27 du soir, heure normale de l'est) avec sa femme comme passagère, dans l'intention d'établir, d'une côte à l'autre, un nouveau record de vitesse pour un avion de transport à deux passagers.

Le départ s'effectuera dans les environs de l'aéroport Union à Burbank. Doolittle pense de faire une moyenne

de 250 milles à l'heure. Lui et son épouse sont équipés de réservoirs à oxygène pour pouvoir supporter les hautes altitudes, car l'audacieux aviateur veut grimper à 15,000 et à 20,000 pieds où la vitesse est plus facile.

Les traces de sa navigation aérienne le mène en ligne droite de Los Angeles à l'aéroport municipal de Newark, N.J., où il espère prendre son petit déjeuner demain matin. Le record actuel pour l'avion de transport d'une côte à l'autre est de 12 h. 3 minutes et 50 secondes. Il fut établi le 8 novembre 1934 par le célèbre aviateur de guerre, capitaine Eddie Rickenbacker. La distance est approximativement 2,600 milles.

Un enfant naît en chemin de fer entre North Bay et Pembroke

Quand le "Continental Limited", du Canadian National est arrivé à Pembroke à 3 h. 30 ce matin il comptait un voyageur de plus qu'un départ de North Bay. En cours de route, en effet, un garçon naquit à Mme James Brennan qui se rendait à l'hôpital de Pembroke.

Peu de temps après que le train eut quitté North Bay le domestique noir fut appelé auprès de Mme Brennan. Au tour il prévint le contrôleur des wagons qui fit transporter immédiatement Mme Brennan dans un compartiment-salon qui se trouvait vide. C'est là que l'enfant naquit pendant que le contrôleur télégraphiait à Pembroke pour faire venir la voiture-ambulance. Deux voyageurs, Mme Blanche Charron d'Ottawa et Mme Newton, de Kelowna, soignèrent Mme Brennan en attendant le médecin.

Aux dernières nouvelles la mère et l'enfant se portaient très bien.

L'enquête sur la distribution des secours directs

Quatre autres arrestations opérées par le sergent détective Bouchard

Faux et parjure

Le sergent détective Gaston Bouchard, l'un des détectives chargés de faire enquête sur la distribution des secours directs, a opéré quatre arrestations, hier, et compte en opérer deux autres aujourd'hui. Les quatre suspects sont accusés de parjure et d'avoir obtenu une somme globale de \$239.30, sous de fausses représentations.

Louis Saint-Pierre, âgé de 54 ans, domicilié à 2395, rue Bordeaux, devra répondre à l'accusation d'avoir obtenu une somme de \$57, du 2 mai au 14 décembre dernier, et de plus de s'être parjuré. Il avait juré qu'il devait venir en aide à l'un de ses fils, mais on a découvert que ce dernier vit présentement aux Etats-Unis, où il a un emploi.

Paul-Emile Plante, âgé de 23 ans domicilié à 1821, rue Wolfe, prétendit vivre avec deux de ses frères, mais la police a découvert qu'il n'agissait de deux cousins. Il est accusé d'avoir obtenu, sous de fausses représentations, une somme de \$54.40. Il reçut chaque semaine, du 16 avril au 17 septembre dernier, une allocation de chômage pour trois personnes au lieu d'une allocation pour une seule.

Joseph Volkovich, âgé de 34 ans, domicilié à 4103, rue Saint-Dominique, aurait obtenu une somme de \$74.10, du 3 janvier au 31 décembre dernier, sous de fausses représentations. Il avait juré qu'il devait secourir sa femme et ses deux enfants, mais la police s'est assurée qu'il vit seul à Montréal, pendant que sa famille vit chez des parents à Saint-Lambert.

Jerémie Roy, âgé de 50 ans, domicilié à 4377, rue De Bullion, reçut du secours du 3 septembre au 31 décembre dernier, pour deux de ses fils qui purgeaient des sentences au pénitencier de Saint-Vincent de Paul. Il est accusé de parjure et d'avoir obtenu une somme de \$53.50 sous de fausses représentations.

L'enquête sur la distribution des secours directs est loin d'être terminée, au dire de la police, car la Commission de chômage reçoit encore chaque jour de nombreuses plaintes. Plusieurs autres mandats d'arrestation doivent être émis ces jours-ci et seront exécutés d'ici la fin de semaine. Des plaintes parviennent de toutes les parties de la ville.

Services aériens de la Canadian Airways

M. C. W. Johnson, directeur du service des voyageurs du Canadian National annonce que pour faciliter l'accès et le développement de régions éloignées la Canadian Airways exploitera cette année neuf services d'hiver de bases avoisinant la voie du Canadian National. Ces services aériens sont: de Oskaloosa, P.Q. à Chibougamau, Mistassini et Nord-Ouest de Québec; de Senneterre, P.Q. à Fish Lake, Grand Lake, Victoria, Mistassini, Noranda et Nord-Ouest de Québec; de Collins, Ont., à Central Patricia, Pickle Crow, Sturgeon Lake, Lac St. Joseph, Ft. Hope, et Big Trout Lake; de Sioux Lookout, Ont., à Red Lake, District de Patricia et Nord-Ouest d'Ontario; de l'aéroport Stevenson, à Winnipeg, aux centres miniers du Manitoba central; de Ilford, Man., au Nord du Manitoba; d'Edmonton, Alta., au nord d'Alberta et aux Territoires du Nord-Ouest; de McMurray, Alta., au district du Mackenzie; le Grand Lac de Yukon et la Rivière à la Paix; de Sea Island, Vancouver à Victoria, Bridge River et au nord de la Colombie Britannique.

Ces services aériens combinés avec le chemin de fer desservent des endroits qui autrefois étaient accessibles en hiver seulement avec des attelages de chiens.

Initiatives et assemblées des clubs libéraux

M. Joseph Mercier adresse la parole à l'assemblée du North End Liberal Club

Assemblées de clubs

Me Joseph-A. Mercier, député de Laurier-Outremont aux Communes et candidat libéral dans le nouveau comté de Laurier aux prochaines élections fédérales, fut le principal orateur à l'assemblée du North End Liberal Club, hier soir, en la salle Rialto Hall, avenue du Parc, sous la présidence de M. Owen-J. Callary.

M. Mercier commença son discours par dire qu'il se présenterait sous l'étendard libéral et qu'il avait non seulement confiance d'être élu mais était convaincu que le parti libéral remporterait une victoire éclatante dans tout le Canada.

"Les élections ne peuvent pas être indéfiniment retardées, dit-il. Nous savons tous que M. Bennett veut assister aux fêtes qui commencent le 25e anniversaire du couronnement de Leurs Majestés, le roi et la reine d'Angleterre, au mois de mai, à Londres. Mais les fêtes auront un lendemain et ce sera le jour où le premier ministre devra comparaître devant son juge: l'électorat.

"Le peuple a été induit en erreur en 1930. M. Bennett alors fit promesses sur promesses, le pays eut confiance en lui. Mais on ne trompe pas le peuple canadien deux fois.

"Il veut aujourd'hui réformer le capitalisme. Il se déclare tout-à-coup le champion de la réforme. Mais lorsqu'il cite les statistiques il trompe le peuple encore. Au lieu de comparer les chiffres d'aujourd'hui avec ceux de 1930 il compare avec 1932. Ainsi, en 1930, notre commerce se chiffrait au montant global de \$2,368,000,000 et en 1933 il était descendu à \$888,000,000. C'est cela que M. Bennett appelle une amélioration dans notre commerce.

"Pendant quatre ans il fut au pouvoir et ne fit rien. M. Stevens lui a dit lorsqu'il fut obligé de quitter les rangs du parti: "Vous avez été tellement occupés à regarder les yeux étrangers que vous n'avez pas vu les problèmes de votre pays." Et lorsque M. Bennett dit qu'il fut trop occupé pour s'occuper de trouver des remèdes à la situation au Canada il donne raison à son ancien collègue.

"Les conservateurs ont déjà blâmé et accusé le parti libéral d'être trop radical dans ses mesures. Que diront-ils aujourd'hui de ces mêmes mesures présentées par M. Bennett lui-même?"

Les autres orateurs furent Ph. J. H. Dillon, MM. Ernest Poulin, J. P. Callaghan, Lionel Forsyth, Owen J. Callary, E. L. Reilly, F. S. Mackay et Mme Grant de Rouen. Dans l'assistance on remarquait MM. Desrosiers, Roland Beaudry, René Reeves, Wilfrid Brisebois, Philippe Desbois, Georges Brisebois, J.-P. Nelligan et autres.

Le débat oratoire de la Jeunesse libérale de Montréal qui devait avoir lieu au Reform Club le 18 janvier a été remis à une date qui sera fixée après les élections de la Jeunesse libérale de Montréal.

Dans Saint-Jacques

La section Saint-Jacques de la Jeunesse libérale de Montréal organise une grande assemblée publique pour vendredi soir 25 janvier. L'hon. Fernand Rinfret, député de Saint-Jacques aux Communes et ancien secrétaire d'Etat dans le cabinet de M. King, y sera le principal orateur. M. Claude Jodoin, président intérimaire de l'association, présidera.

Dans Verdun

L'assemblée générale de la section de Verdun de la Jeunesse libérale de Montréal qui avait été convoquée pour le 21 janvier a été remise au 28 janvier.

Club Liberal Central

L'assemblée régulière du Club Liberal Central des Femmes de Montréal aura lieu lundi après-midi, le 21 janvier, à 3 heures 30 à l'hôtel Windsor. M. Joseph Jean, député de Maisonneuve aux Communes, y sera le conférencier. Tous les membres sont invités.

Club L.-O.-David

La partie de cartes mensuelle gratuite du club L.-O.-David des Femmes libérales aura lieu jeudi après-midi, le 17 janvier, à 4 heures 30, à l'hôtel Pennsylvania, rue St-Denis. Tous les membres et leurs amis sont invités. Le goûter sera servi à l'issue de la partie.

Deux garçonnets sont victimes d'accidents

Deux garçonnets se sont blessés assez grièvement, hier après-midi, l'un en tombant d'une clôture et l'autre en glissant sur le trottoir. Ce sont Edgar Yale, âgé de onze ans, 3137 de la rue Adam, qui s'est fracturé la jambe gauche, et André Beaudry, âgé de neuf ans, 5615, rue Saint-Hubert, qui s'est blessé à la figure et à la tête. On les a transportés tous deux à l'hôpital Sainte-Justine.

M. William O'Shaughnessy, âgé de 49 ans, domicilié à 5928, rue Jolies, s'est brisé le bras droit, hier midi, en tombant sur le trottoir à l'angle des rues Jolies et Jolicoeur. Il a été admis à l'hôpital Saint-Luc.

DÉPÊCHES-ÉCLAIR

Genève, 14. (P.C.) — Le Conseil de la Société des Nations a porté un nouveau coup au commerce des narcotiques, en priant les nations du monde entier de refuser des passeports aux personnes qui se livrent à ce trafic.

Rio-de-Janeiro, 14. (P.A.) — On s'attend aujourd'hui à ce que la Banque du Brésil annonce qu'elle suspendra temporairement le paiement des traites de perception et d'importation. Une banque de l'Amérique du Nord qui fait affaire dans le monde entier prétend que la décision affectera de 20,000 à 30,000 livres sterling quotidiennement.

Boardman, Oregon, 14. (P.A.) — Le vapeur "Beaver" a sombré aujourd'hui après avoir heurté un rocher en essayant un nouveau chenal dans le fleuve Columbia. On n'a signalé aucune perte de vie.

Gufa, U.R.S.S., 14. (P.C.) — Deux membres de l'équipage d'un paquebot ont été condamnés à mort aujourd'hui pour avoir été trouvés coupables d'avoir mis le feu dans une cargaison d'alcool évaluée à \$500,000. Trois autres ont été condamnés à 10 ans de prison sous la même accusation.

New-York, 14. (P.C.) — Sir Francis Floud, nouveau haut commissaire de l'Angleterre à Ottawa, est débarqué aujourd'hui à New-York en route pour la capitale du Canada. Il est accompagné de Lady Floud.

Rome, 14. (P.C.-Havas) — La cérémonie du mariage de l'infante Béatrice d'Espagne et du prince Alessandro Torlonia a rappelé l'ancienne splendeur de la cour d'Espagne aujourd'hui. La cérémonie dura quelques heures.

Los Angeles, 14. (P.A.) — Amelia Earhart a retardé son projet d'envoler vers Washington, aujourd'hui, à cause de la température défavorable. Elle a décidé de passer la journée avec sa mère à North-Hollywood.

Ottawa, 14. (P.C.) — Le caucus des députés libéraux aura lieu vendredi après-midi. On y discutera de projets pour donner la réplique aux discours à la radio de M. Bennett.

Chicago, 14. (P.A.) — L'avocat de John Dillinger a été acquitté ce soir d'une accusation de conspiration pour aider Dillinger à échapper à la loi. Le jury a délibéré pendant 3 heures et 42 minutes avant de rendre son verdict.

Paris, 14. (Havas) — Le premier achat de blé de la récolte de 1934 par le gouvernement français a été décidé aujourd'hui par l'ordre du président du conseil Pierre-Étienne Flandin et son ministre de l'Agriculture Emile Cassez. Cet achat s'élève à 827,000 quintaux.

Kharbine, Mandchoukouo, 15. (P.A.) — Un rapport militaire japonais annonce que deux avions russes ont survolé lundi Hsiao-foufou, 16 milles à l'ouest de Pogranichnyia, Sibirie, apparemment envoyés en reconnaissance dans le pays.

Saint-Nazaire, 14. (P.A.) — Les constructeurs du paquebot "Normandie" ont nié aujourd'hui les rumeurs de sabotage à bord du nouveau géant des mers qui doit sortir en mai.

Toronto, 14. (P.C.) — L'Association des barbiers coiffeurs d'Ontario a donné avis aujourd'hui qu'elle demandera au gouvernement, à la prochaine session provinciale, de passer un projet de loi interdisant à tout barbier de pratiquer son métier s'il n'est pas pourvu au préalable d'une carte de membre de l'Association.

Londres, 14. (Havas) — 7,088 personnes ont été tuées dans des accidents d'automobile en Angleterre au cours de l'an dernier, d'après les statistiques officielles du ministère des Transports. Le nombre d'accidents fut de 204,800, 197,712 personnes furent blessées.

Berlin, 14. (Havas) — Le nombre des chômeurs en Allemagne s'est augmenté de 242,000 au cours de décembre. Les statistiques officielles publiées aujourd'hui portent le nombre total des chômeurs allemands à 2,604,000 au 31 décembre.

Los Angeles, 14. (P.A.) — Le général Plutarco Elias Calles ancien président du Mexique a subi une opération aujourd'hui. Son état est satisfaisant.

La "France Républicaine" s'appellera désormais "l'Amicale française"

Hier ont eu lieu dans les salles de l'Union Nationale Française, les élections des officiers de la "France Républicaine".

Devant les résultats très approximatifs obtenus en 1934, le Conseil sortant a été réélu en entier par acclamation, donnant les résultats suivants: Président: M. Paul Lachal; 1er vice-président: M. Ernest Hooper; 2e vice-président: M. A. Benlancé; secrétaire-trésorier, M. L. Corbin fils; conseillers: M. L. Corbin père, E. Coste, V. Martenon fils, E. Robert, J. Leroux, A. Trouillard, J. Boisseau, M. Legras-Sargel; censeurs: MM. V. Martenon père, F. Moreau, A. Hooper, suppléants: porte-drapeau: M. Adolphe Trouillard.

Profitant de l'assemblée générale annuelle, il a été décidé aussitôt après les élections et à l'unanimité de la dite assemblée, que le titre de "France Républicaine" serait remplacé dorénavant par celui de "L'Amicale Française", titre beaucoup plus approprié à cette Société dont le but principal est d'organiser de petites fêtes de famille réunissant dans l'intimité tous les éléments, petits et grands, de la grande famille française de Montréal, qui, de cette façon apprendront à mieux se connaître et surtout à s'apprécier.

La Royal Dutch n'est pas tenue de payer ses intérêts suivant leur valeur en or

La Haye, 14. (P.A.) — Tandis que la Cour Suprême des Etats-Unis débattait la constitutionnalité de l'abrogation des dispositions garantissant le paiement en or de l'intérêt sur les obligations, le parquet de La Haye a confirmé un jugement semblable à l'abrogation de dispositions semblables inscrites sur les obligations de deux compagnies pétrolières de Hollande. Les obligations concernées ont une valeur globale de \$40,000,000.

Les détenteurs des obligations de la Royal Dutch Oil et de la Bataafche avaient contesté le droit de ces deux compagnies de refuser le paiement en dollars or de l'intérêt de 4 pour 100. On en a appelé d'une première décision favorable aux compagnies au tribunal supérieur, et celui-ci a confirmé le jugement.

90 POUR CENT . . .

(Suite de la première page)

de la pression déloyale exercée par le Front allemand sur les votants.

Le Front allemand aurait chargé chacun de ses partisans de surveiller étroitement 10 familles. Les personnes suspectes de sentiments anti-nazis étaient visitées. On leur donnait un "avis final". La pression sur les catholiques sarrois s'est exercée de Trêves, siège diocésain.

On cite plusieurs cas de terrorisme: personnes assaillies et maltraitées sur la rue, marchands menacés de boycottage, etc.

Le consulat français en Sarre a reçu plus de mille demandes de la part d'anti-nazis désireux de chercher refuge en France.

Un nombre très considérable de partisans du statu quo, au moment de pénétrer dans les bureaux de votation, étaient entourés et menacés par les nazis. Ils finissaient par renoncer à leur intention de voter selon leurs vues.

Réfugiés en France

Metz, France, 14. (P.A.) — Les villes françaises situées en bordure du territoire sarrois se préparent, ce soir, à recevoir l'afflux des réfugiés, rejetés par la victoire de l'Allemagne du bassin de la Sarre.

L'émigration commencera immédiatement après l'annonce du résultat. On estime le nombre des réfugiés à 40,000. On ne doute aucunement de la victoire de l'Allemagne.

On donne du lait aux enfants et de la soupe et du café aux adultes. La Croix Rouge, à Metz et dans les autres villes de la frontière, est chargée des préparatifs. Les exilés seront temporairement logés et nourris. Dans la suite, on les dirigera vers le centre et le sud de la France. Plusieurs ont préparé leur fuite de longues mains.

Les villes où les réfugiés seront hébergés temporairement sont Metz, Sarreguemines, Forbach, Bouzonville et Petersheim. Avant de pénétrer en territoire français, ils devront exhiber des visas portant la signature de leur avocat de France. Dans la ville qui leur aura été désignée pour leur séjour temporaire, on les soumettra à un examen médical. On prendra leurs empreintes digitales. La plupart seront, dans la suite, dirigés sur les départements du Sud et de l'Ouest, où ils pourront être le plus facilement assimilés.

Paris, 15. (P.C.-Havas) — "La victoire des nazis allemands au plébiscite sarrois dépasse tout ce qu'on en pouvait attendre", déclare Le Journal, dans son édition de ce matin.

Une manchette flamboyante, en première page, est conçue dans ces termes: "La Sarre vote pour l'Allemagne. Le résultat final ne fait aucun doute."

Une rumeur, qui a pris origine à la salle Warburg, à Sarrebruck, où les scrutins sont dépeulés, annonce que la victoire de l'Allemagne renverse toutes les prévisions. On estime le pourcentage des votes pour l'Allemagne entre 88 et 90 pour 100.

Londres, 14. (P.C.-Havas) — Si le vote anti-nazi au plébiscite sarrois atteignait 35 pour 100 du vote total, le problème sarrois devra être étudié de nouveau dans son entier par la Société des Nations. Cette opinion est exprimée couramment dans les cercles diplomatiques de Londres. On attend, en Angleterre, avec une grande impatience, le résultat du plébiscite.

L'histoire de la Sarre

La Sarre est gouvernée depuis 15 ans par la Société des Nations. Le vœu populaire, exprimé dans le plébiscite de dimanche, devra être interprété par la Société des Nations.

Le plébiscite ne détermine pas automatiquement le sort du territoire. Le dernier mot reste à la Société des Nations. Celle-ci a la mission de donner au résultat de la consultation l'interprétation la plus convenable aux intérêts généraux des habitants du bassin sarrois. Ce devoir lui a été attribué par le traité de paix qui a été le mandat d'après lequel la Sarre est administrée depuis la guerre.

Avant que le résultat du plébiscite soit connu officiellement, de bonne heure ce matin, il était déjà avéré qu'une forte majorité de la population s'était prononcée pour l'Allemagne. Il y a déjà plusieurs mois, la France s'était avérée convaincue que les Sarrois voulaient pour le retour du territoire à l'Allemagne. Berlin et Paris ont conclu une entente basée sur ce résultat anticipé.

Quand la Sarre a été provisoirement rattachée de l'Allemagne et remise à l'administration de la Société des Nations, on attribua à la France la propriété des mines sarroises de charbon, principales ressources naturelles de la région. On indemnisa, ainsi, la France des dommages causés à ses propres mines par l'invasion allemande de 1914. Les mines sarroises restèrent la propriété de la France tant que l'Allemagne n'en aura pas effectué le rachat selon les conditions stipulées, quelle que soit la décision de la Société des Nations sur le résultat du plébiscite.

Le noyau du problème repose sur l'étendue du vote minoritaire. Les puissances étrangères espèrent un vote écrasant en faveur de l'Allemagne, ce qui, dans leur opinion, éliminera toutes les difficultés. L'Allemagne réclame, en effet, la Sarre en entier. La Société des Nations a le pouvoir de procéder à un partage du territoire, dans le cas où certains districts voteraient en majorité soit pour le maintien du statu quo ou l'union à la France.

Le territoire sarrois mesure en étendue moins de 800 milles carrés. Sa population est d'un moins de 750,000 habitants.

Un des aspects les plus intéressants du plébiscite est qu'un vote en faveur de l'Allemagne équivaut à un vote en faveur des nazis. Ceux-ci ont compris que le plébiscite sarrois était pour eux

un événement capital. Ils n'ont rien négligé pour remporter la victoire. Contrastant avec l'agitation qui a régné ces derniers mois dans le bassin sarrois, un calme surprenant a marqué la votation. Les nazis, dans leur impatience de recouvrer le territoire, avaient eu soin de recommander à leurs partisans de s'abstenir de toute manifestation. Il suffisait à un votant de faire montre de ses intentions ou de ses attaches politiques, pour voir dans son déni et irrémédiablement son bulletin annulé.

L'avenir immédiat des Sarrois est incertain. On peut s'attendre à quelque tentative de représailles de la part des nazis contre leurs adversaires du plébiscite. Les anti-nazis, d'autre part, ont préparé de longues mains leur exil, transportant en France leurs biens et leurs valeurs, grâce à des avantages dont ils ne jouissent plus maintenant. Le gouvernement allemand, de son côté, a promis qu'aucune "vengeance" ne sera assuée. S'il tient sa promesse, l'Europe pourra respirer en paix.

L'avenir immédiat des Sarrois est incertain. On peut s'attendre à quelque tentative de représailles de la part des nazis contre leurs adversaires du plébiscite. Les anti-nazis, d'autre part, ont préparé de longues mains leur exil, transportant en France leurs biens et leurs valeurs, grâce à des avantages dont ils ne jouissent plus maintenant. Le gouvernement allemand, de son côté, a promis qu'aucune "vengeance" ne sera assuée. S'il tient sa promesse, l'Europe pourra respirer en paix.

On purge le parti communiste de ses éléments suspects

Plusieurs déportations pour activité contre-révolutionnaire

De 15 à 20 p.c.

Moscou, 14. (P.C.-Havas) — Le gouvernement de l'U.R.S.S. a annoncé officiellement que Gregory Zinoviev et Leo Kamenoff ont été déportés, laisse savoir qu'une nouvelle épuratoire est effectuée dans le but d'éliminer les ennemis du parti communiste dans toutes les classes de la Société.

Immédiatement après l'assassinat de Serge Kiroff, on a commencé à épurer les rangs du parti communiste, rejetant tous ceux qui avaient manifesté quelque froideur ou tiédeur à l'endroit du gouvernement. On a de plus refusé un grand nombre d'individus désireux de se joindre au parti.

On ne dispose d'aucun chiffre. On a, cependant, lieu de croire que de 15 à 20 pour 100 des membres du parti ont été éliminés. Plusieurs ont été déportés, soit pour conduite "excentrique" ou pour "activité contre-révolutionnaire".

On ne dispose d'aucun chiffre. On a, cependant, lieu de croire que de 15 à 20 pour 100 des membres du parti ont été éliminés. Plusieurs ont été déportés, soit pour conduite "excentrique" ou pour "activité contre-révolutionnaire".

On ne dispose d'aucun chiffre. On a, cependant, lieu de croire que de 15 à 20 pour 100 des membres du parti ont été éliminés. Plusieurs ont été déportés, soit pour conduite "excentrique" ou pour "activité contre-révolutionnaire".

Etatiser l'industrie laitière comme le service des postes

Suggestions de M. Stevens
pour effectuer un recou-
vrement équilibré

Au Canadian Club

Les enfants manquent de lait
parce qu'il y a trop de lait
dans le pays

Quatre mesures

L'hon. H.-H. Stevens, ancien ministre du Commerce dans le cabinet de M. Bennett, parlant hier au déjeuner du Canadian Club de Montréal, à l'hôtel Windsor, a déclaré que le gouvernement devrait prendre des mesures pour faire de l'industrie laitière un service d'état, comme les postes, si les distributeurs ne peuvent s'entendre pour résoudre le problème.

M. Stevens a proposé quatre mesures pour effectuer un recouvrement qui soit équilibré.

Près de 800 personnes ont assisté au déjeuner. M. B. Panet-Raymond, président du Canadian Club présidait et présentait M. Stevens.

"Je suis gré à votre association, dit M. Stevens en commençant, d'avoir l'occasion de parler à un groupe aussi représentatif de membres du Canadian Club. On vous a dit que le titre de ma causerie était 'Quelques mesures essentielles pour un recouvrement équilibré'. J'insiste sur le mot 'quelques' car ce ne sont que quelques mesures que je vous exposerai, n'ayant pas le temps de les exposer toutes.

"L'humanité est ainsi constituée que les émotions ressenties à la vue d'un beau spectacle, à l'audition d'un bon sermon, sont éphémères et ne résultent jamais en une résolution ferme et pratique. Il en est ainsi dans le commerce: nous voyons les effets désastreux de certaines méthodes et de certains abus mais nous ne prenons pas d'action concertée pour y mettre fin ou améliorer la situation.

"Un moyen bien pratique dont vous pouvez tous vous prévaloir est de faire comprendre à votre député la nécessité d'agir. Ne vous y méprenez pas: l'opinion populaire est encore le facteur le plus puissant dans un pays démocratique.

"On nous dit quelquefois qu'il faut attendre avant de prendre des mesures réformatrices, qu'il faut que le gouvernement en ait le mandat. Il n'en est rien. Point n'est besoin de soumettre au peuple une politique destinée à soulager le peuple de ses misères. J'ai souvent fait l'éloge de notre régime parlementaire: je ne me dédis pas aujourd'hui. Nous avons un héritage précieux qu'il faut conserver mais il n'y a rien qui nous empêche de corriger les défauts. Et le défaut dominant actuel est l'inertie.

"Notre pays est riche: il n'y a pas d'exécuse ni de justification au fait qu'une grande partie de notre population est dans la misère. C'est une chose que nous ne pouvons pas ne pas voir: la misère au sein d'une surabondance inouïe.

"Chaque femme, homme et enfant de notre pays a droit à une vie normale et c'est sur cet énoncé que je base mes théories économiques.

Quatre remèdes

"L'agriculture comprend plus de 50 p. c. de notre population et les cultivateurs sont des consommateurs. Nous ne souffrons pas de surproduction mais plutôt de sous-consommation. L'industrie emploie aussi une grande partie de notre population. Quarante-vingt pour cent de notre population sont engagés dans l'agriculture et l'industrie.

"Le cultivateur et l'ouvrier ont droit à un retour juste et raisonnable pour leur travail. Et ils ne l'ont pas présentement. La première mesure dont je parlerai sera donc celle-là. Il faut prendre les moyens pour que les cultivateurs et les ouvriers aient un retour raisonnable pour leur travail.

"Prenons un exemple: le lait. Les cultivateurs reçoivent des prix ridiculement et injustement bas pour le lait: on leur explique cela du fait qu'il y a surproduction: il y a trop de lait.

"Les enfants ont-ils tout le lait dont ils ont besoin? Quand un petit enfant demande à ses parents du lait, les parents doivent lui répondre: 'Mon pauvre petit, vois-tu, il y a trop de lait alors on ne peut pas t'en donner'.

"Je lance un défi à ceux dont le commerce est de faire la distribution du lait dans toutes les villes du Canada: il y a un problème à résoudre. C'est leur problème et ils n'ont jamais fait quelque chose pour l'étudier ou le régler.

"Dans un seul quartier de la ville, j'ai vu un matin six voitures de lait, de vraies voitures de lait. Il y avait une justification pour un tel état de chose?

"Si les facteurs étaient chargés de distribuer les lettres alphabétiquement dans les rues, un facteur chargé de la lettre 'A', un autre de la lettre 'B', et ainsi de suite, que penseriez-vous du gouvernement? Ce serait une idiotie monstrueuse et injustifiable. Mais alors pourquoi six voitures distribuant du lait?

"On distribue le lait et le pain d'une façon contraire aux lois les plus élémentaires de la distribution. Nationalisation de l'industrie laitière.

"Il est temps que le gouvernement agisse et fasse de l'industrie de ce produit nécessaire primordial de la vie comme il a fait pour le poste.

"Je défie ceux qui sont en charge de la distribution du lait d'étudier le problème sous son aspect social et humain et non seulement sous son aspect du profit à en retirer et s'ils ne peuvent résoudre le problème, il faut demander au gouvernement d'agir.

"Le travail n'est pas une machine. Il n'est pas juste qu'on le traite comme une machine. C'est un élément humain de la société. Il est

M. Taschereau pense que la session est déjà fort chargée

"Conséquemment, dit-il,
nous allons tout expédier
aussi vite que possible"

Suffrage contesté

"Nous allons tenter de tout expédier aussi vite que possible, en fait de bills et de projets de loi, car la session est trop chargée," annonça hier matin l'hon. M. Taschereau, entré aux bureaux du gouvernement à Montréal. "Mais j'ignore, ajouta-t-il, quand la ville de Montréal enverra son projet de loi financière à la Législature. En tout cas, le gouvernement reste disposé à l'étudier sans délai."

MM. Martial Rheaume, député de Saint-Jean aux Communes et le Dr. Bouthillier, député du même comté à l'Assemblée législative, ont présenté hier au premier ministre une délégation de propriétaires de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, ou dans une quinzaine de jours, auront lieu des élections municipales auxquelles n'auront pas droit de participer ceux qui n'auront pas payé leurs taxes. La délégation était désireuse de savoir si le gouvernement provincial ne pourrait pas renvoyer le moratoire dont jouissent, jusqu'au 31 décembre dernier, les électeurs qui n'avaient pas pu rencontrer leurs obligations municipales. Il appert que l'expiration de ce moratoire empêchera un grand nombre de gens de voter dans Saint-Jean.

M. Taschereau a très peu commenté cette démarche, mais il a dit que plusieurs propriétaires se hâteraient de payer leurs taxes pour avoir droit au suffrage.

Selon l'ordinaire à chaque fois qu'il vient dans notre métropole, le premier ministre avait hier un agenda volumineux et dut recevoir plusieurs personnes.

M. Allan Bray fut de ce nombre, et comme un confrère s'étonnait de cet entretien accordé au conseiller municipal de Saint-Henri, M. Taschereau répondit, en réprimant un sourire: "Il drapait un peu de l'air, mais il n'y avait rien de plus important."

"On nous dit quelquefois qu'il faut attendre avant de prendre des mesures réformatrices, qu'il faut que le gouvernement en ait le mandat. Il n'en est rien. Point n'est besoin de soumettre au peuple une politique destinée à soulager le peuple de ses misères. J'ai souvent fait l'éloge de notre régime parlementaire: je ne me dédis pas aujourd'hui. Nous avons un héritage précieux qu'il faut conserver mais il n'y a rien qui nous empêche de corriger les défauts. Et le défaut dominant actuel est l'inertie.

"Notre pays est riche: il n'y a pas d'exécuse ni de justification au fait qu'une grande partie de notre population est dans la misère. C'est une chose que nous ne pouvons pas ne pas voir: la misère au sein d'une surabondance inouïe.

"Chaque femme, homme et enfant de notre pays a droit à une vie normale et c'est sur cet énoncé que je base mes théories économiques.

Quatre remèdes

"L'agriculture comprend plus de 50 p. c. de notre population et les cultivateurs sont des consommateurs. Nous ne souffrons pas de surproduction mais plutôt de sous-consommation. L'industrie emploie aussi une grande partie de notre population. Quarante-vingt pour cent de notre population sont engagés dans l'agriculture et l'industrie.

"Le cultivateur et l'ouvrier ont droit à un retour juste et raisonnable pour leur travail. Et ils ne l'ont pas présentement. La première mesure dont je parlerai sera donc celle-là. Il faut prendre les moyens pour que les cultivateurs et les ouvriers aient un retour raisonnable pour leur travail.

"Prenons un exemple: le lait. Les cultivateurs reçoivent des prix ridiculement et injustement bas pour le lait: on leur explique cela du fait qu'il y a surproduction: il y a trop de lait.

"Les enfants ont-ils tout le lait dont ils ont besoin? Quand un petit enfant demande à ses parents du lait, les parents doivent lui répondre: 'Mon pauvre petit, vois-tu, il y a trop de lait alors on ne peut pas t'en donner'.

"Je lance un défi à ceux dont le commerce est de faire la distribution du lait dans toutes les villes du Canada: il y a un problème à résoudre. C'est leur problème et ils n'ont jamais fait quelque chose pour l'étudier ou le régler.

"Dans un seul quartier de la ville, j'ai vu un matin six voitures de lait, de vraies voitures de lait. Il y avait une justification pour un tel état de chose?

"Si les facteurs étaient chargés de distribuer les lettres alphabétiquement dans les rues, un facteur chargé de la lettre 'A', un autre de la lettre 'B', et ainsi de suite, que penseriez-vous du gouvernement? Ce serait une idiotie monstrueuse et injustifiable. Mais alors pourquoi six voitures distribuant du lait?

"On distribue le lait et le pain d'une façon contraire aux lois les plus élémentaires de la distribution. Nationalisation de l'industrie laitière.

"Il est temps que le gouvernement agisse et fasse de l'industrie de ce produit nécessaire primordial de la vie comme il a fait pour le poste.

"Je défie ceux qui sont en charge de la distribution du lait d'étudier le problème sous son aspect social et humain et non seulement sous son aspect du profit à en retirer et s'ils ne peuvent résoudre le problème, il faut demander au gouvernement d'agir.

"Le travail n'est pas une machine. Il n'est pas juste qu'on le traite comme une machine. C'est un élément humain de la société. Il est

M. Adhémar Raynault propose de modifier le plan de travail de M. E. de B. Panet

Sans toutefois s'expliquer bien longuement, M. Adhémar Raynault, conseiller municipal de Préfontaine, a fait passer hier, au conseil municipal, une proposition d'ordre du jour visant à la modification du plan Panet. Ce plan consiste à occuper, de temps en temps, les chômeurs assistés au nettoyage des rues. Il fixe leur rémunération à \$1 par jour de travail plus leurs allocations de chômage et

leur accorde un nombre de journées d'ouvrage proportionné au chiffre de leurs allocations.

M. Raynault voudrait plutôt que de temps en temps, la Commission rayât de ses registres les noms de quelques chômeurs, que la Ville emploierait quelques jours, — disons une semaine, — au salaire régulier (\$0.35 l'heure), quitte à les réinscrire, sans formalités, dans les registres, aussitôt le travail achevé.

Nombreux incidents dans l'affaire de contrebande

Le juge Desmarais ajourne
brusquement la séance,
hier matin

Me Aimé Geoffrion

La séance d'hier matin, au procès déjà fameux des nombreux inculpés accusés d'avoir fraudé le fisc fédéral pour une somme d'au moins \$5 millions, a brusquement pris fin, dès 11 heures, après une série d'incidents grand nombre des inculpés en cette affaire soient retournés dans leur foyer, en attendant la reprise de l'enquête préliminaire qui sera faite spécialement pour le 15 janvier, vers le 15, s'écoula la Cour du Banc du Roi, où siège M. le juge Desmarais, n'en était pas moins le centre d'un mouvement très actif.

Des 61 personnes accusées par la Gendarmerie Royale, seulement huit étaient présentes à l'ouverture de la séance d'hier. Ces personnes forment le groupe dit de Montréal, et on s'occupera de leur cas avant que d'enquêter à fond sur les activités des contrebandiers originaires des provinces maritimes. Ce sont: MM. Abe, Alan, Harry et Sam Bronfman, Barney Aaron, de Westmount, F.-S. Blair et David Corley, de Montréal.

Dès le début de la séance du matin, alors que Me Jean-J. Penverne se disposait à appeler à la barre aux témoins M. W.-W. Oliver, gérant de la succursale de la Banque de Montréal, angle des rues Drummond et Sainte-Catherine, pour lui faire identifier de nouveaux documents identiques à ceux acceptés par la Cour comme pièces à conviction, aux séances de vendredi dernier, Me Aimé Geoffrion, chef de la défense en cette cause, a fait une violente sortie et a tenté de montrer qu'il existe, en cette affaire depuis vendredi, un véritable conflit d'autorité. Cet incident a été provoqué par une enquête que les officiers de la Gendarmerie poursuivent auprès de M. H.-G. Norman, de la firme "Price, Waterhouse and Co." vérificateurs.

Me Geoffrion déclare, en substance, que la Gendarmerie Royale possède, à l'heure actuelle, un pouvoir quasi extraordinaire et qu'elle poursuit des enquêtes, sans aucun contrôle. Dans cette affaire, il faut se rendre compte que le rôle des officiers de la Gendarmerie est fini; maintenant que la poursuite est intentée, et que le procès est commencé, il n'est plus d'enquête possible, au dehors de la Cour. On veut, semble-t-il, forcer M. Norman à venir témoigner en l'absence de tout juge, sur les affaires qu'il connaît, en qualité de vérificateur, au sujet des intérêts Bronfman.

Le chef des avocats de la défense juge ce procédé inconcevable. "Voici dit-il, que ce témoin a déjà reçu le sub-pœna nécessaire et qu'il comparaitra bientôt devant ce tribunal. L'enquête menée par les officiers

(Suite de la page 5)

Les corporations de la province en meilleure posture

Elles perçoivent mieux leurs
taxes et reçoivent leurs
obligations

M. L.-E. Potvin

"La situation financière des corporations municipales et scolaires dans la province de Québec s'est considérablement améliorée, depuis quelque temps, déclarait hier M. L.-E. Potvin, président de la Commission Municipale, à la séance de la Commission.

"Il semble, dit-il, que ces corporations perçoivent leurs taxes beaucoup plus rapidement et qu'elles aient, par ailleurs, réduit d'une façon générale, leurs dépenses d'administration.

"C'est un signe excellent. Plusieurs de ces municipalités peuvent aujourd'hui rencontrer leurs obligations avec facilité et elles ont toute tendance à ne plus emprunter pour leurs dépenses capitales, y compris la réalisation d'aujourd'hui, dans presque toutes les municipalités et commissions scolaires, ces charges annuelles de dépenses, avec intérêts et fonds d'amortissement, augmentent les charges fixes des budgets.

"Grâce à tout cela, le crédit des corporations est en quelque sorte renforcé. Les taux d'emprunts qu'on leur fixe vous prouveront cela, ajoute M. Potvin.

"Ainsi, fait-il remarquer, elles peuvent emprunter maintenant au taux de 4-1/2 et de 5 p. c. tandis que l'an dernier elles avaient emprunté à des taux de 5-1/2 et de 6 p. c.

"Je crois que les banquiers et les financiers comprennent à présent que le gouvernement provincial n'est pas étranger à cette réhabilitation des corporations municipales et scolaires et qu'il faut tout en son pouvoir pour leur venir en aide. En tout cas, c'est un fait qu'il n'y a plus que 70 de ces corporations qui ne tiennent pas leur compte municipal, tandis qu'il y en avait 86 l'an dernier."

M. Bray porte plainte au conseil contre le Tramway

La population n'est pas servie
comme elle le mérite,
dit-il

Les employés

La compagnie s'imagine-t-elle être dans le commerce de la saison, pour empaqueter les Montréalais dans les tramways, comme les poulets dans les barils?"

M. Allan Bray, conseiller municipal de Saint-Henri, déplorant l'embouteillage et la rareté des autobus et des tramways en circulation, s'en prenait hier en plein conseil à la personne du vice-président de la Montreal Tramways Company.

"Je comprends que dans le 'packing', l'industrie de la saison, l'on empaquette les viandes le plus serré possible. Mais il s'agit de viandes. On ne permet pas pareil encombrement dans les wagons à bestiaux et les boîtes aux poulets et aux oies vivants. Il y a des règlements et des inspecteurs municipaux pour empêcher qu'on mette plus que tant de poules dans un 'crate', plus que tant de vaches dans un camion. Les êtres humains doivent avoir droit à autant de soins que les moutons et les dindes. Or la Montreal Tramways a jeté des centaines de conducteurs et de garde-moteurs sur le pavé, en retirant un grand nombre de voitures de la circulation. Résultat: augmentation du nombre des chômeurs. Autre résultat: des centaines de personnes tout le pied de grue et la queue-leu-leu sur les coins de rue pendant des dix et des vingt minutes, parce qu'il n'y a pas de tramways ou que ceux qui passent sont déjà surchargés. Cela se produit surtout dans les quartiers ouvriers, où se trouvent le plus grand nombre d'usagers du tramway, et où le service est de dix minutes, quand il est d'une demi-minute dans Westmount, et d'autres endroits, où tout le monde a son auto.

"Ce même M. Watt, auteur de cet état de choses, a inspiré à la Compagnie de ne pas payer, cette année, le loyer de ses rues à la Ville de Montréal. C'est \$500,000 de gagnés. La Compagnie nous a dérobé en plus \$100,000 dans la construction du tunnel de la rue Wellington. Nous allons la trouver pour l'ouverture de la rue Notre-Dame: elle nous en demande \$850,000.

"En fin, par notre concordat, nous sommes co-partenaires de la Compagnie des tramways. Nous avons le droit d'en réclamer un service de transport convenable. Ah! elle nous a bien donné sa parole que, moyennant toutes nos concessions, elle améliorerait son service. Mais jusqu'ici, rien de fait. Au contraire, la situation empire. D'ailleurs nous savons ce que vaut la parole de la Montreal Tramways.

"Quand nous avons construit le tunnel Wellington, elle nous avait donné sa parole de contribuer à la construction d'un autre tunnel sous le canal, à la Côte Saint-Paul. Aujourd'hui, elle ne veut plus contribuer à la construction de ce second tunnel, si nous ne le plaçons pas à la rue Atwater.

"Autre chose. La Compagnie du Tramway, non contente de réduire à leur plus simple expression le nombre des voitures en circulation, ruine la santé de ses employés, en leur imposant le 'one-man car'. Elle va même tenter de les obliger à faire des 'tickets'. Ces employés, qui travaillent pour le service, Or, parce que la Compagnie a ébranlé leur caisse de pensions en jouant à la bourse, il leur faudra payer très cher pour maintenir leur fonds de pension."

M. F. J. Ledue, conseiller d'Athol, donne la réplique à M. Bray en disant que "c'est bien beau de critiquer le Tramway, après que les conseils municipaux lui ont imposé des dépenses énormes, en faisant pression pour obtenir l'établissement de lignes nouvelles."

M. Bray: Vous voulez parler de la ligne de Saint-Laurent?

M. Ledue: Oui.

M. Bray: Je ne m'occupe pas de ce que les autres ont fait dans le passé. Quant à moi, je me suis opposé à la construction de cette ligne, sachant d'avance qu'elle serait déficitaire. Je parle pour l'avenir.

A la suite de cette sortie, le conseiller de Saint-Henri, appuyé de M. Raynault, a fait approuver par l'unanimité du conseil, l'ordre du jour suivant:

"Que le Comité Exécutif soit prié de faire des instances auprès de la Commission afin que le service d'autobus de la rue St-Antoine, après huit heures du soir, soit continué jusqu'à la rue DeCordel, et qu'il y ait un nombre suffisant de voitures soient mises en circulation pour desservir la population de ce territoire."

Comment les échevins veulent changer le "bill" de Montréal

M. Alfred Filion proposera
l'abaissement de la taxe
de vente

La caisse des pensions

M. Max Seigler veut rémédier
à la fuite de l'industrie

Autres propositions

Ce matin, quand le conseil municipal, s'attaquant tout d'abord aux mesures financières, commencera l'examen définitif du "bill" de Montréal, il aura devant lui plusieurs projets d'amendements d'importance, mais tous d'intérêt public. Certains de ces amendements ont fait leur apparition à la séance régulière d'hier après-midi; les autres ne seront déposés que ce matin, à 10 h. 30, heure à laquelle les conseillers municipaux formeront le comité général chargé des délibérations préliminaires sur le projet de la loi de la Ville.

Au nombre des amendements qui seront le jour de ce matin, il faut citer celui de M. Alfred Filion, conseiller de Saint-Edouard, pour l'abaissement de la taxe de vente de deux à un pour cent et l'établissement, pour combler la différence, d'une taxe de consommation sur les eaux gazeuses. Ayant appris l'intention de Québec de taxer le commerce des eaux gazeuses, M. Filion demandera à Québec de laisser le produit de cette taxe à la région métropolitaine, à la Ville de Montréal.

La fuite de l'industrie

Hier, M. Max Seigler, conseiller de Laurier, s'est alarmé de la fuite de l'industrie montréalaise vers d'autres parties de la province ou du pays. Des renseignements personnels lui permettent d'affirmer que Montréal ne s'est pas développée, au point de vue industriel, depuis plusieurs années, peut-être à cause d'un excès de taxation. Il veut connaître la vérité et table étendue de ce mal et, avant de faire des propositions spéciales d'amendements au "bill" actuel de Montréal, il a demandé, par voie de motion, certains renseignements: "At-tendu qu'un certain nombre d'industries ont déserté Montréal depuis quelques années, que le comité exécutif soit prié de faire préparer par le Bureau des Estimateurs et de soumettre au conseil, dans le plus bref délai, une liste de ces industries, afin de permettre audit conseil d'apporter, s'il est possible, un remède à cette situation."

Nettoyement des rues privées

M. Seigler s'intéresse aussi au nettoyage d'hiver et d'été, des rues dites "privées", c'est-à-dire celles qui ne sont pas homologuées à titre de propriétés municipales. Il y en a beaucoup dans les quartiers excentriques. Les propriétaires s'y plaignent, et il y a plus que jamais, de ne pouvoir y circuler. Le conseiller de Laurier propose donc à la Ville de se prévaloir du pouvoir qui lui a été accordé en 1929 d'enlever la neige des rues, après une entente avec les propriétaires, le coût de cet enlèvement devant être payé au moyen d'une contribution foncière et de faire amender la charte de façon à ce que la Ville puisse non seulement pourvoir à l'enlèvement de la neige des rues privées, mais également à l'entretien, d'une manière générale, des rues privées durant toute l'année."

Proposition DesRoches

M. A. DesRoches, conseiller d'Hochelaga, fait une proposition "de loi", dans l'intérêt de certains employés de la Ville, congédiés momentanément, puis repris après quelques jours de congé. Il arrive souvent que ces employés, à cause d'un congé de quelques jours, après des années de travail, se voient privés de leur pension pour n'avoir pas été assez longtemps à l'emploi de la Ville. M. DesRoches estime que c'est la une injustice. Il propose au conseil de la Ville, de permettre à l'employé qui a travaillé assez longtemps pour la Ville, de se prévaloir de son droit à la pension, même s'il a chômé quelques jours, pendant ses années de service.

La raffinerie d'estence

Le conseil étudiera aussi ce matin un amendement proposé par M. Léon Trépanier, et par lequel la Ville est autorisée à faire un règlement "pour réglementer ou défendre la construction, l'établissement, l'agrandissement, l'extension, la modification ou la reconstruction de raffineries d'huile dans les limites de la cité."

La Commission athlétique

Pour la Commission athlétique, M. Francis J. Hogan, conseiller de Saint-Gabriel veut faire insérer l'article suivant dans le projet de loi de la Ville: "Nonobstant toute loi à ce contraire, la Commission athlétique de la cité de Montréal aura le pouvoir de poursuivre en son nom tout club, promoteur, gérant, compagnie d'assurance, en remboursement des sommes que ladite commission pourra être appelée à payer en rapport avec les tournois de boxe ou de lutte."

Il faut noter enfin les amendements proposés par MM. L'Archevêque et Pharaud, le premier: "Que la clause 6 du projet de bill présente-ment devant le conseil soit amendée en y ajoutant, au sous-paragraphe 16 du paragraphe 7," après les mots "Université McGill," les mots "du boulevard Saint-Joseph, entre l'avenue Papineau et la rue Fullum," le second: "Que la clause 6 du projet de bill présentement devant le conseil soit amendée en y ajoutant, au deuxième alinéa du paragraphe 7," les mots suivants: "et le prolongement de la rue Holy Cross jusqu'à la rue 'Irland'."

Le premier vise à faire porter à toute la propriété l'expropriation dont il y est question.

On se demande si M. Stevens assistera à l'Assemblée Bennett

Ministre sans portefeuille et
président d'un nouvel Of-
fice du Commerce et de
l'Industrie

Question de popularité

La rumeur persiste que l'hon. H.-H. Stevens serait invité sous peu à rentrer dans le bercail conservateur et à reprendre une place dans le cabinet fédéral, comme ministre sans portefeuille et président de l'Office du Commerce et de l'Industrie dont il préconise la formation.

Hier midi, au déjeuner du Canadian Club, l'hon. Alfred Duranleau, ministre de la Marine, était aux côtés de M. Stevens. Plusieurs convives ont interprété ce fait comme une réconciliation et on disait qu'il ne pouvait en être autrement puisque M. Bennett avait permis à M. Duranleau de paraître en public aux côtés de M. Stevens.

D'autres disaient que M. Duranleau voulait rendre compte, pour en faire rapport à M. Bennett, ce soir, de la grande popularité dont jouissait un ministre en désaccord avec M. Bennett et son cabinet.

M. Duranleau n'a pas confirmé ni nié la rumeur d'une réconciliation. De son côté, M. Stevens, à qui on posait la question, a déclaré qu'il s'était donné pour tâche de faire disparaître les abus et méthodes déloyales et frauduleuses du commerce et de l'industrie et qu'il prendrait tous les moyens honnêtes pour y arriver. Ce qui n'est ni une confirmation ni un démenti à la rumeur.

M. Stevens assistera-t-il à l'Assemblée de M. Bennett ce soir au marché Atwater?

Me Léonce Plante fait une causerie à l'hôtel Windsor

Devant l'Association des
chefs de police et pompiers
de la province

M. Léonce Plante, qui sera demain assermenté comme recorder de Montréal, a fait une causerie hier midi, à l'hôtel Windsor, devant les membres de l'Association des Chefs de police et des pompiers de la province.

M. Georges Shest, chef du bureau d'investigation du C. N. R., qui présidait le déjeuner-causerie, en l'absence de Me Fernand Dufresne, directeur de la police, a présenté le conférencier, et le général E. de B. Panet, président de la Commission du chômage, l'a remercié.

M. Plante avait intitulé sa causerie: "De la nécessité de la coopération entre les divers services de la police et des Incendies." Il a profité de la circonstance pour faire quelques suggestions aux autorités municipales et a assuré les chefs de police et des pompiers de sa coopération la plus entière lorsqu'il siégera en Cour du recorder.

Le nouveau recorder a d'abord parlé de l'absolue nécessité d'une sévère discipline dans les services de la police et des incendies. Cette discipline, cependant, ne doit pas être trop rigoureuse et les sanctions doivent être appliquées selon les conséquences de la faute commise. Un corps de police ou de pompiers ressemble, en somme, à une armée et ses membres doivent être traités comme des soldats.

M. Plante parla ensuite de la coopération qui doit exister entre les divers services de la police et des incendies. Au cours de ses vingt années de pratique du droit, il a constaté à maintes reprises que cette coopération faisait défaut. Depuis quelques années, cependant, il semble y avoir eu amélioration de ce côté.

Le conférencier compara les diverses forces constabulaires aux bataillons d'une même armée. Si tous les bataillons marchent à l'unisson, la victoire est pratiquement assurée.

Parlant des fonctions du policier et du pompier, M. Plante souligne que leur rôle est ingrat. A toute heure du jour et de la nuit, ils sont appelés à risquer leur vie. Si quelqu'un d'entre eux est victime de son devoir, son nom, sa photo, etc. paraissent dans les grands journaux, mais quelques jours plus tard personne ne s'en souvient plus. Le pompier Généreux, du service des Incendies d'Outremont, en est un cas typique. Qui se rappelle maintenant qu'il a risqué sa vie ces jours derniers, pour faire rater un attentat à main armée dans une banque, rue Beaumont?

"L'estime, dit M. Plante, qui récompense ceux qui ont été offerts au pompier Généreux. Je suggérerais même qu'une pension soit votée ou qu'une souscription soit faite pour venir en aide aux orphelins ou à la veuve d'un policier ou d'un pompier tué dans l'exercice de ses fonctions."

Les "bookies" rouvrent leurs établissements

La grève des bookmakers est terminée. Quelles ententes ont été conclues, nous ne pouvons pas le dire, mais la police a été prévenue, hier, que la plupart des maisons de paris sur courses avaient été rouvertes par leurs propriétaires.

Seize personnes en tout furent appréhendées et comparues, hier, en Cour du Recorder. Leur procès a été fixé au 21 du courant.

Félicitations du conseil au maire

Pour sa décoration dans l'Or-
dre de l'Empire britan-
nique

Pour féliciter le maire d'avoir reçu, récemment, la croix de commandeur de l'Ordre de l'Empire Britannique, le conseil municipal a publié hier soir l'ordre du jour suivant, adopté par l'unanimité des échevins:

"Que les membres du Conseil désirent offrir à Son Honneur le Maire M. Camille Houde, leurs plus vives félicitations à l'occasion de l'honneur que Sa Majesté le Roi George V vient de lui conférer en le créant Commandeur de l'Ordre de l'Empire Britannique."

"Qu'ils considèrent cette décoration comme une récompense bien méritée pour le zèle infatigable et éclairé que le premier magistrat de la métropole a déployé dans le passé et dont il continue de faire preuve dans l'administration de la chose publique, et particulièrement pour le rôle prépondérant qu'il a joué et les initiatives heureuses qu'il a prises dans l'organisation des fêtes grandioses qui ont marqué, à Montréal, le quatrième centenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier."

"Qu'ils prient Madame la Mairesse d'accepter sa juste part des présentes congratulations."

La préparation du "bill" de Montréal

Le conseil municipal siège aujourd'hui en comité général pour la discussion des mesures financières visant à rétablir l'équilibre du budget de la Ville. A partir de demain, il tiendra séance tous les jours, en comité de législation, pour l'examen de l'autre partie du projet de loi.

DECES

BLAGDON. — A Montréal, à l'hôpital Notre-Dame, lundi, le 14 janvier, à l'âge de 77 ans est décédé le docteur H. W. Blagdon. Avis des funérailles plus tard.

NECROLOGIE

REINER. — A Montréal, le 12 janvier 1935, à l'âge de 62 ans, 4 mois, est décédé Eugène Bernier, veuf, sans enfants, né à Saint-Jacques, Québec. Les funérailles ce matin à l'église de la Sainte-Trinité.

BOURBONNIERE. — A Montréal